



Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
« Sud Cornouaille »
Rapport d'activités 2017



SOMMAIRE

Sommaire	2
I – Préambule	4
II - Rappel du contexte	5
1. Présentation du territoire	5
2. Principaux enjeux identifiés dans le SAGE	5
3. Organisation de travail.....	7
4. Les étapes d’élaboration du SAGE	7
III – Animation et Mise en oeuvre du SAGE.....	8
1. Activités de la CLE et des instances associées	8
2. Approbation du SAGE	9
3. Avis sur les dossiers soumis à la consultation de la CLE	9
4. Formalisation du Contrat territorial 2017-2021	9
5. Tableau de bord du SAGE	10
6. Communication.....	10
7. Etudes complémentaires	12
8. Bilan financier de l’action	13
IV – Plan de Lutte contre les Algues Vertes (PLAV).....	14
1. Animation générale	14
2. Suivi de la qualité de l’eau	14
3. Animation individuelle agricole	17
4. Animation collective agricole.....	17
5. Labélisation HVE	21
6. Essais techniques agricoles	21
7. Economie	21
8. Volet curatif des algues vertes.....	21
9. Bilan financier de l’action	22
V – Programme de Lutte contre les Contaminations bactériologiques	23
1. Bassin versant de la Mer Blanche et de l’anse de Penfoulic.....	23
2. Bassins versants Aven Belon Merrien	27
VI – Programme de Gestion des Cours d’eau	30
1. Bassins versants de la Baie de la Forêt	30
2. Bassins versants de l’Aven Belon	35
VII – Préservation des zones humides.....	45
1. Définition d’une stratégie pluriannuelle.....	45
2. Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)	45
3. Suivi des indicateurs	46
4. Bilan financier	47
VIII - Promotion des Techniques alternatives au désherbage chimique	48

1. Bassins versants de la Baie de la Forêt	48
2. Bassins versants de l'Aven Belon Merrien	54
IX – Moyens mobilisés	55
1. Equipe d'animation.....	55
2. Bilan financier	55
Annexes.....	56
Annexe 1 – Documents du SAGE approuvé le 23/01/2017	56
Annexe 2 – Contrat territorial des bassins versants Sud Cornouaille 2017-2021	56
Annexe 3 – Tableau de bord du SAGE (édition 2017)	56
Annexe 4 – Plan de communication.....	56
Annexe 5 – Bilan 2017 de la qualité des eaux sur les bassins versants de la Baie de la Forêt.....	56
Annexe 6 – Profils conchylicoles CCPF : exemples de fiches actions	56
Annexe 7 – Bilan de la lutte contre la contamination bactériologique sur l'Aven Belon Merrien.....	56
Annexe 8 – Bilan détaillé du volet milieux aquatiques sur les BV de la Baie de la Forêt	56
Annexe 9 – Bilan détaillé du volet milieux aquatiques sur les BV de l'Aven Belon.....	56
Annexe 10 – Suivi des indicateurs sur les zones humides.....	56
Annexe 11 – Bilan financier 2017.....	56

I – PREAMBULE

Après quatre années d'élaboration, le SAGE Sud Cornouaille a été approuvé par arrêté préfectoral le 23 janvier 2017.

L'approbation du SAGE coïncide avec le renouvellement du Contrat territorial et la formalisation d'un Projet de Territoire pour l'Eau (PTE) sur la période 2017-2021. Le Projet de Territoire Eau est la **déclinaison opérationnelle du SAGE Sud Cornouaille** afin de mettre en application concrètement les dispositions du SAGE.

L'année 2017 constitue la **1^{ère} année de mise en œuvre du SAGE et sa déclinaison opérationnelle. Elle a notamment été consacrée à :**

- L'animation et la mise en œuvre du SAGE
- La formalisation et la signature du Contrat territorial 2017-2021 avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- La finalisation et la mise en œuvre du plan de lutte contre les algues vertes en Baie de la Forêt,
- L'élaboration de profils conchylicoles sur les bassins versants de la Mer Blanche et de Penfoulic et sur les estuaires de l'Aven Belon Merrien
- Le lancement et la mise en œuvre des volets milieux aquatiques sur les bassins versants de l'Odet à l'Aven et de l'Aven - Belon
- La définition d'une stratégie de préservation des zones humides sur les bassins versants de l'Odet à l'Aven et le suivi d'indicateurs,
- La poursuite de la promotion des techniques alternatives au désherbage chimique.

Le présent rapport détaille le bilan des actions menées en 2017. Ces éléments ont été validés par la CLE du 24/05/2018.

II - RAPPEL DU CONTEXTE

1. Présentation du territoire

Le SAGE Sud Cornouaille est constitué par une multitude de petits fleuves côtiers représentant un linéaire de 806 km (d'après les inventaires locaux). Il couvre une **superficie de 594 km²** et concerne **24 communes du Finistère Sud**.



Les chiffres clés du territoire

Région : Bretagne

Département : Finistère

Communes : 24 communes dont 8 entièrement intégrées au périmètre

Superficie : 594 km²

Population : 95 000 habitants

Linéaire de côtes : 130 km de côtes

2. Principaux enjeux identifiés dans le SAGE

2.1/ Les masses d'eau

Le territoire du SAGE Sud Cornouaille compte **15 masses d'eau** :

- 10 masses d'eau cours d'eau
- 1 masse d'eau souterraine : Baie de Concarneau - Aven
- 2 masses d'eau de transition : l'Aven et le Belon
- 2 masses d'eau côtières : Baie de Concarneau et Concarneau large

Dans le cadre du nouveau SDAGE 2016-2021, seules 2 masses d'eau sont désormais en état moyen à médiocre (bilan 2013-2021) :

- **Cours d'eau / Douar Ruat au titre de l'hydrologie (report de délai 2021)**
- **Masse d'eau côtière Baie de Concarneau vis-à-vis de la problématique algues vertes (report de délai 2027)**

3. Organisation de travail

L'animation du SAGE et la mise en œuvre du volet opérationnel sur les bassins versants Sud Cornouaille repose sur une organisation spécifique. Elle s'appuie sur un **partenariat entre 3 collectivités** (CCPF, CCA et Quimperlé Co) pour pouvoir agir à l'échelle des bassins versants. Ce partenariat est formalisé par une convention passée entre les 3 collectivités.

3.1/ Portage du SAGE

Depuis le 1^{er} janvier 2016, **CCA est la structure porteuse du SAGE**, et assure à ce titre le secrétariat, l'animation et la mise en œuvre du SAGE. Elle assure en outre la coordination et la programmation des actions portées par les 3 collectivités.

3.2/ Portage du volet opérationnel

La mise en œuvre du volet opérationnel est organisée selon la répartition suivante :

Sur le bassin versant entre l'Odet et l'Aven :

- **CCPF :**
 - Le plan de lutte contre les algues vertes en Baie de la Forêt
 - Le volet bactériologique sur la Mer Blanche et l'anse de Penfoulic ainsi que les actions de restauration de ZH sur le territoire de la CCPF
 - Le volet « phyto urbain » (appui aux communes) sur la CCPF
- **CCA :**
 - Les volets « phyto urbain » et « cours d'eau » ainsi que les actions de restauration des ZH sur le territoire de CCA

Sur les bassins versants Aven Belon Merrien :

- **Quimperlé Communauté :**
 - Les volets « cours d'eau » et « bactériologique » sur le territoire Aven Belon Merrien

4. Les étapes d'élaboration du SAGE

L'émergence du SAGE est liée à deux arrêtés préfectoraux :

- Arrêté de délimitation du périmètre le 4 février 2011
- Arrêté de constitution de la CLE le 2 juillet 2012

L'élaboration du SAGE Sud-Cornouaille a démarré en 2013 et a été validé à l'unanimité par la CLE du 04/09/2015.

Le travail d'élaboration du SAGE a suivi plusieurs phases d'étude ayant successivement fait l'objet de validation :

- Etat des lieux – Diagnostic :
 - **L'état des lieux/diagnostic a été validé par la CLE le 20 décembre 2013.** A l'issue de ce travail, 5 enjeux thématiques et 2 enjeux transversaux ont été définis par la CLE.
- Tendances et scénarios
 - **Les scénarios tendances et contrastés ont été validés par la CLE le 14 octobre 2014.**
- Stratégie collective :
 - **La stratégie du SAGE Sud-Cornouaille a été validée par la CLE le 28 janvier 2015.** Elle a servi de document cadre pour la rédaction des documents du SAGE : PAGD et Règlement.
- Les documents du SAGE (PAGD et Règlement)
 - **Les documents du SAGE ont été validés à l'unanimité par la CLE le 04 septembre 2015.** 69 dispositions ont été intégrées au PAGD et déclinées selon les 10 objectifs prédéfinis. En complément, 2 articles ont été définis dans le Règlement du SAGE.

III – ANIMATION ET MISE EN OEUVRE DU SAGE

Maître d'ouvrage : Concarneau Cornouaille Agglomération

- 1 ETP pour l'animation – coordination du SAGE
- 0.05 ETP appui service communication de CCA
- 0.15 ETP d'un technicien sur les têtes de bassin versant

Missions de la structure porteuse du SAGE

Depuis le 1^{er} janvier 2016, CCA est désignée structure porteuse du SAGE et assure, à ce titre, le secrétariat, l'animation et la mise en œuvre du SAGE Sud Cornouaille.

Ces missions peuvent être définies de la manière suivante :

- **Animation de la CLE et des instances de concertation associées**
 - Préparation et animation des réunions de la CLE et du Bureau CLE
 - Préparation et co-animation des Commissions thématiques
 - Préparation des avis sur les dossiers loi sur l'eau et documents d'urbanisme
 - Assurer l'interface avec les partenaires institutionnels et les différents dispositifs engagés sur le territoire ainsi que les réflexions interSAGE
- **Suivi -évaluation de la mise en œuvre du SAGE**
 - Centraliser et organiser les données à l'échelle du SAGE
 - Concevoir et alimenter les indicateurs du tableau de bord du SAGE
- **Communication**
 - Concevoir les outils de communication mutualisés à l'échelle du SAGE
- **Suivi du Projet de Territoire pour l'Eau**
 - Rédaction du programme pluriannuel et des synthèses des programmations et bilans annuels sur la base des contributions des maîtres d'ouvrages locaux,
 - Assurer le suivi administratif et financier relatif à l'animation du SAGE
- **Etudes complémentaires**
 - Réalisation des études générales à l'échelle du SAGE
 - Assurer éventuellement la maîtrise d'ouvrage des actions « orphelines »

Faits marquants 2017

L'animation du SAGE a été marquée en 2017 par :

- L'approbation du SAGE
- La formalisation et la signature du Contrat territorial 2017-2021
- Le lancement de la mise en œuvre du SAGE
- La conception du 1^{er} tableau de bord du SAGE Sud Cornouaille
- L'élaboration d'un plan de communication et la conception d'outils de communication

1. Activités de la CLE et des instances associées

→ **Objectif n°10 du SAGE : Mettre en œuvre le SAGE et organiser la gouvernance sur le territoire**

Les différentes instances se sont réunies à plusieurs reprises durant l'année 2017. Les principales réunions sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Date	Instances	Objet
28/02/2017	Bureau	→ Préparation de la CLE du 20/03/2017
20/03/2017	CLE	→ Approbation du SAGE Sud Cornouaille → Procédure d'examen des dossiers soumis à la consultation de la CLE → Modification des règles de fonctionnement CLE → Validation de la programmation 2017-2021 + programmation 2017 → Validation du bilan d'activités 2016
31/03/2017	COFIL Com'	→ Elaboration du plan de communication
06/07/2017	Bureau	→ Préparation de la CLE du 19/09/2017
09/09/2017	CLE	→ Tableau de bord du SAGE (édition 2017) → Plan d'adaptation au changement climatique du bassin Loire Bretagne → Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE) du bassin Loire Bretagne

		→ Plan de communication du SAGE → Projet d'EPTB armoricain
21/11/2017	GT ensablement	→ Echanges sur l'ensablement et sur les perspectives de travail
07/12/2017	Réunion financeurs	→ Préparation de la programmation 2018 et de la maquette financière associée
18/12/2017	Bureau	→ Préparation de la CLE du 08/01/2018
09/01/2018	CLE	→ Programmation 2018 → Devenir du Plan de Lutte contre les Algues Vertes → Résultats du POI 2017

Une cellule technique de coordination « informelle » a également été instituée pour permettre aux 3 EPCI d'échanger sur les dossiers et de préparer la programmation 2018. **En 2017, elle s'est réunie à 5 reprises.**

2. Approbation du SAGE

Le SAGE a été **approuvé par Arrêté préfectoral le 23/01/2017 (Annexe 1)**. Les documents du SAGE approuvé (PAGD et Règlement) ont été dupliqués et diffusés par voie postale dans les 24 mairies du territoire ainsi que dans les 3 EPCI. Ils ont également été mis en ligne sur le site Internet du SAGE Sud Cornouaille : www.sage-sud-cornouaille.fr.

Un point presse a également été organisé le 28 février suite à l'approbation du SAGE Sur Cornouaille.

Afin d'informer les agriculteurs du territoire de la règle interdisant l'accès libre du bétail au cours d'eau (applicable au 23/07/2017), un courrier a été adressé à l'ensemble des agriculteurs. Près de 500 courriers ont ainsi été envoyés. Une plaquette d'information a également été jointe à ce courrier pour les informer des dispositifs mis à dispositions par les collectivités.

► Une relance des agriculteurs est prévue en 2018.

3. Avis sur les dossiers soumis à la consultation de la CLE

Le SAGE étant approuvé, la Commission Locale de l'Eau sera consultée sur les dossiers et projets impactant la ressource en eau et les milieux aquatiques.

Lors de la réunion du 20 mars 2017, la CLE a révisé ses règles de fonctionnement. Elle a donné délégation au Bureau pour l'examen des dossiers soumis à l'avis de la CLE.

Une grille d'analyse a été réalisée pour pouvoir vérifier la compatibilité du projet de PLU avec les dispositions du SAGE.

En 2017, la Commission Locale de l'Eau a été sollicitée sur 3 dossiers :

Dossier	Type	Pétitionnaire	Procédure de consultation	Avis du Bureau
Révision du PLU	Document d'urbanisme	Mairie de Saint Yvi	Consultation du Bureau par voie électronique	Avis favorable
Elaboration du PLU	Document d'urbanisme	Mairie de la Forêt Fouesnant	Bureau du 06/07/2017	Avis favorable
Programme de travaux BV l'Aven – Ster Gozh	Loi sur l'Eau - autorisation	Quimperlé Communauté	Bureau du 06/07/2017	Avis favorable

4. Formalisation du Contrat territorial 2017-2021

Le Contrat territorial des bassins versants « Sud Cornouaille » 2012-2015 a pris fin au 31 décembre 2015. L'année 2016 a été consacrée à l'évaluation du Contrat territorial et à l'élaboration d'un nouveau Contrat sur la période 2017-2021.

L'année 2017 a été consacrée à la formalisation du Contrat territorial avec l'Agence l'Eau Loire Bretagne. Il a été validé en Conseil d'Administration de l'AELEB du 22 juin 2017 et a fait l'objet d'une signature officielle le 30 novembre 2017 en présence de Sylvie Detoc, directrice de la délégation Armorique de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et des Présidents des 3 EPCI signataires (CCA, CCPF et Quimperlé Communauté).

Ce contrat intègre les actions inscrites au volet milieux aquatiques sur les bassins de la Baie de la Forêt et de l'Aven – Belon et devrait être complété par voie d'avenant pour intégrer le Plan de Lutte contre les algues vertes et les programmes de lutte contre les contaminations bactériologiques.

Conclu pour une durée de cinq ans sur la période 2017-2021, le cout prévisionnel du Contrat est estimé à près de 900 000 € financé à hauteur de 60% par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

► Le Contrat territorial 2017-2021 des bassins versants Sud Cornouaille figure en Annexe 2.

5. Tableau de bord du SAGE

→ *Disposition n° 65 du SAGE : Centraliser et organiser les données à l'échelle du territoire du SAGE*

Le SAGE étant approuvé, la Commission Locale de l'Eau est désormais chargée de veiller à la bonne application des dispositions et des règles du SAGE. Sa mise en œuvre s'accompagne de **la mise en place d'un tableau de bord pour suivre, évaluer et informer les acteurs locaux des résultats obtenus**. Il doit permettre d'orienter la mise en œuvre des préconisations du SAGE dans un souci d'efficacité.

Le premier semestre 2017 a été consacré à la conception et à l'alimentation du 1^{er} tableau de bord du SAGE sur la base des indicateurs de moyens et de résultats définis dans le PAGD (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable). Ce travail a été réalisé dans le cadre d'un stage de fin d'études.

Validée par CLE le 19 septembre 2017, ce document présente, enjeu par enjeu, les actions engagées et leur avancement pour chaque disposition du SAGE. Le document traite de toutes les questions de l'eau : évolution de la ressource en eau, état des milieux aquatiques, qualité des eaux de baignade et des zones conchyliques, ...

Pour cette 1^{ère} édition, le travail s'est focalisé sur 7 des 10 objectifs du PAGD. Il a vocation à être complété et mis à jour en 2018.

▶ Le tableau de bord du SAGE Sud Cornouaille (édition 2017) figure en [Annexe 3](#).

6. Communication

→ *Disposition n° 66 du SAGE : Informer et sensibiliser la population sur les actions du SAGE*

6.1/ Plan de communication

Consciente que la communication est un gage de réussite de la mise en œuvre du SAGE, la CLE a souhaité élaborer un plan de communication pour identifier les cibles prioritaires et les outils adaptés.

L'élaboration du plan de communication a été réalisée en régie. Il a fait l'objet d'une réunion spécifique le 31 mars dernier pour échanger sur les axes stratégiques de cette communication et présenter un pré-programme opérationnel et pluriannuel. Il a été validé le 06 juillet 2017 par le Bureau chargé de la communication du SAGE.

Il est structuré autour de 4 axes stratégiques déclinés en 9 orientations stratégiques :

- **Enjeu n°1 : Aider à l'appropriation du SAGE pour faciliter sa mise en œuvre**
Objectif 1.1 : Vulgariser le SAGE pour mettre en évidence la plus value du SAGE
Objectif 1.2 : Diffuser le SAGE à tous les niveaux des collectivités
- **Enjeu n°2 : Améliorer la lisibilité du SAGE pour asseoir sa légitimité**
Objectif 2.1 : Améliorer l'identité visuelle du SAGE
Objectif 2.2 : Assurer une meilleure lisibilité de la structuration locale de l'eau
- **Enjeu n°3 : Valoriser les actions pour soutenir la mobilisation**
Objectif 3.1 : Mettre en valeur les travaux du SAGE et les actions réalisées
Objectif 3.2 : Communiquer et valoriser les actions menées sur le terrain
- **Enjeu n°4 : Développer la culture de l'eau pour une prise de conscience collective**
Objectif 4.1 : Sensibiliser aux techniques de jardinage au naturel
Objectif 4.2 : Sensibiliser les agriculteurs
Objectif 4.3 : Sensibiliser les acteurs aux conséquences des contaminations bactériologiques

Pour répondre à ces orientations, 14 actions ont été définies.

▶ Le plan de communication est présenté en [Annexe 4](#).

6.2/ Outils de communication

Newsletter du SAGE

Afin de diffuser une information régulière sur l'eau à l'attention des décideurs et des acteurs locaux, une newsletter a été créée en 2017. Elle a vocation à être diffusée à l'ensemble des membres de CLE, des maires et DGS des communes, des élus des Commission environnement des 3 EPCI et des associations locales.

En 2017, 2 lettres électroniques ont été créés et diffusés :

- Juin 2017 : 1^{ère} Newsletter dédiée à l'approbation du SAGE
- Septembre 2017 : 2^{ème} Newsletter dédiée aux milieux aquatiques

► La conception de la newsletter devrait se poursuivre en 2018 à raison de 2 à 3 lettres.



Intervention en conseil municipal

Afin de diffuser le SAGE auprès des communes, une intervention en conseil municipal a été proposée aux 24 communes situées sur le périmètre du SAGE. Il s'agissait de présenter l'outil et sa portée juridique ainsi que les enjeux du territoire et les objectifs du SAGE.

En 2017, 4 interventions ont été réalisées :

- Le 20/09 en Commission environnement de Clohars Carnoët
- Le 21/09 en Conseil municipal de La Forêt Fouesnant
- Le 16/10 en Conseil municipal de Trégunc
- Le 28/11 en commission environnement de Riec sur Belon

► D'autres interventions sont d'ores et déjà programmées pour l'année 2018.

Site Internet

Le site Internet (<http://sage-sud-cornouaille.fr/>) est régulièrement mis à jour en fonction de l'actualité et de l'avancement des actions. L'intranet est également alimenté régulièrement avec la mise en ligne des documents de séance et des compte-rendu de réunions. La maintenance du site fait l'objet d'une prestation avec l'Agence Horizon qui a créé le site.

Une communication spécifique a également été réalisée dans le cadre de l'approbation du SAGE. Le détail des actions est présenté dans la partie dédiée à l'approbation du SAGE.



7. Etudes complémentaires

Pour répondre aux dispositions du SAGE, plusieurs études étaient programmées en 2017 :

7.1/ Ensablement de l'Aven et du Belon

→ *Disposition n° 60 du SAGE : Engager une réflexion multi partenariale sur la gestion de l'ensablement dans les estuaires*

Des premières investigations ont été engagées au 1^{er} semestre 2017 avec notamment :

- La capitalisation des études antérieures
- Les retours d'expériences d'autres territoires (Bénodet, Vilaine, Audierne, ...)
- La prise de contact et rencontres bilatérales avec les principaux acteurs concernés (DDTM, CD29, représentant de l'association TMR et des conchyliculteurs)

Un groupe de travail restreint a par ailleurs été constitué pour échanger sur cette problématique et sur les perspectives de travail. Composé des collectivités, des services de l'Etat, de l'Ifremer et du Conseil Départemental, il s'est réuni le 21 novembre 2017.

Avant d'envisager des investigations lourdes et coûteuses (de type dragage), il a été proposé d'engager une étude préalable pour caractériser l'ensablement (tendances évolutives et zones d'accrétion) et étudier l'impact sur les activités de plaisance et conchylicoles. Au vu de la technicité du dossier, il est envisagé de faire appel à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

Un projet de cahier des charges a été rédigé et doit être validé par le groupe de travail chargé de piloter l'étude avant de lancer la consultation des entreprises. Ces travaux seront poursuivis en 2018.

7.2/ Identification et hiérarchisation des têtes de bassin versant à l'échelle du SAGE Sud Cornouaille

→ *Disposition n° 38 du SAGE : Inventorier les têtes de BV et définir les zones prioritaires pour leur gestion*

En 2017, CCA a engagé un travail d'identification et de hiérarchisation des têtes de bassin versant à l'échelle du territoire du SAGE.

Rappel du contexte

Le SDAGE Loire Bretagne 2016 / 2021 affiche la préservation des têtes de bassin versant comme prioritaire dans son programme de mesure (chapitre 11). Ces milieux fragiles assurent en effet un grand nombre de fonctions en termes de qualité (physico-chimique et biologique) et de quantité (régulation hydrologique). D'une manière générale, les pressions sur les têtes de bassin « impliquent la nécessité d'adopter des mesures adaptées pour permettre de préserver et de restaurer ces territoires aux ressources vitales ».

L'orientation 11A « Restaurer et préserver les têtes de bassin versant » implique à l'échelle locale des SAGE de prendre des dispositions pour inventorier et caractériser les TBV (disposition 11A-1) et de hiérarchiser des objectifs de gestion adaptés à la préservation et à la restauration de ces secteurs (disposition 11A-2).

Dans le cadre de la disposition n°38 SAGE Sud Cornouaille, une étude en 3 étapes est en cours de réalisation sur les têtes de bassin versant :

- Etape 1 / Identification cartographique des secteurs concernés
- Etape 2 / Caractérisation et hiérarchisation en fonction de critères d'état et de pression
- Etape 3 / Définition d'un programme d'action sur les secteurs prioritaires

Bilan des actions 2017

En premier lieu, la mise en œuvre de l'étude a consisté à :

- Identifier une bibliographie pour analyser les méthodologies retenues sur les territoires ayant déjà travaillé sur la question
- Créer un groupe de travail technique pour suivre les avancées de l'étude. En Finistère, le territoire du SAGE Sud Cornouaille est relativement en avance sur cette thématique. Le groupe de travail avait pour vocation d'accompagner et d'alimenter la réflexion, afin de construire une méthodologie validée localement. Ont participé à ce groupe de travail : les techniciens des 3 EPCI, l'Agence de l'Eau, le Département (CAMA29), l'AFB, le FMA et la Chambre d'Agriculture

Parallèlement, le technicien du SAGE Sud Cornouaille a contribué à alimenter la réflexion Régionale et Départementale sur la préservation des têtes de bassin : note technique de l'AFB et Etude de la CAMA29 (FMA).

Le bilan est établi de la manière suivante :

Action	Détail	Principales remarques
Comité technique 1 du 28 avril 2017	Présentation de la méthodologie d'identification des têtes de bassin versant et premier tour de table des éléments de caractérisation des TBV	Identification sur secteur test : le critère pente n'a pas été retenu. Seul le rang de Strahler sera utilisé pour l'identification des TBV. Les très petits cours d'eau (longueur inf. à 100 m) sont considérés en rang zéro, ainsi que les biefs de moulin, afin d'éviter les incohérences. Caractérisation : une première liste de critères d'état et de pression a été établie. Cette liste a évolué au fil des rencontres du comité technique
Comité technique 2 du 7 juillet	Validation de la méthodologie d'identification des TBV et réflexion sur le système de caractérisation.	Identification : le test à l'échelle du territoire de l'Odet à l'Aven a semblé pertinent et a fait l'objet d'une validation de la méthode. Caractérisation : poursuite de la réflexion sur les critères de hiérarchisation. Le SIVALODET a présenté le résultat d'une étude de programmation CTMA « zones humides » dont la méthodologie sera adaptée à l'étude sur les TBV.
Comité technique 3 du 2 octobre	Validation de la méthodologie d'identification des TBV à l'échelle du SAGE et présentation d'une méthode de caractérisation à 2 niveaux : 1/enjeu et 2/hiérarchisation	Identification : le test à l'échelle du SAGE est concluant et validé dans sa version finale Caractérisation : un premier niveau d'enjeu est établi afin de cibler les secteurs prioritaires du SAGE selon 5 thématiques : qualité, quantité, biodiversité, morphologie et inondation. Un second niveau de caractérisation, appliqué uniquement sur les secteurs à enjeux, permet d'identifier les priorités du territoire selon des critères d'état et de pression.
Comité technique 4 du 2 octobre	Validation du système de notation des critères d'évaluation	Evaluation et pertinence des critères d'état et de pression de chaque enjeu, et du système de notation associé.

Perspectives 2018

Une réunion avec la Chambre d'Agriculture sera organisée en début d'année 2018 afin de préciser :

- La cohérence entre la réflexion menée sur le territoire du SAGE Sud Cornouaille et la démarche engagée par le FMA au niveau départemental.
- La notation liée au critère de pression « occupation agricole du sol », notamment sur les enjeux qualité et quantité de la ressource vis-à-vis de la culture du maïs.

Un comité de pilotage réunira les élus des 3 collectivités, le monde associatif, les pêcheurs et les membres du comité technique afin de présenter l'ensemble de l'étude et les résultats de la hiérarchisation des TBV.

La prochaine étape consistera à :

- Conforter les résultats de l'étude par des vérifications de terrain
- Définir des prescriptions techniques d'amélioration et de préservation des TBV via un programme pluriannuel d'intervention.

8. Bilan financier de l'action

Les dépenses liées à l'animation et à la mise en œuvre du SAGE sont de 62 626 € TTC, soit 52 % de réalisation.

Les principaux écarts au prévisionnel s'expliquent par :

- Le report en 2018 du schéma de carénage
- L'enveloppe dédiée à la communication a été peu consommée.

IV – PLAN DE LUTTE CONTRE LES ALGUES VERTES (PLAV)

→ Disposition n° 58 du SAGE : Poursuivre la mise en œuvre du plan algues vertes et l'étendre au périmètre élargi par le SDAGE 2016-20210.

Pour 2017, les objectifs étaient de finaliser le projet (validation du document « cadre », charte de territoire, modalités de financement...) et d'entrer dans la mise en œuvre du programme. Cependant, ces objectifs n'ont pu être atteints en raison :

- du manque de réponse ou réponse tardive de la coordination régionale,
- du revirement de la position de la Chambre d'Agriculture en cours d'année.

Afin de comprendre le bilan ci-après, il est important de rappeler quelques éléments de contexte :

- Le PAV I (Plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes _1ere génération) s'est achevé au 31/12/15.
- 2016 consistait en une année transitoire afin :
 - de faire le bilan du programme,
 - et élaborer un second plan d'action pour la période 2017/2021 sur la base du bilan.
- Un projet a été déposé en juin 2016, puis amendé à deux reprises en novembre 2016 et mars 2017 suite aux remarques de la coordination régionale.
- En juin 2017, n'ayant aucun retour sur le projet, le Président de la CCPF a sollicité une audience auprès du Préfet de Région. Cette rencontre a eu lieu le 22/06/17. Le Préfet a validé les grandes lignes du projet en demandant toutefois qu'un courrier soit co-signé des collectivités et de la Chambre d'Agriculture (CA29) s'engageant de manière solidaire sur les objectifs de PAV.
- Le 05/07/17 lors du COPIL, le Préfet de Région annonce la validation des projets sans pour autant préciser les modalités de mise en œuvre et financières. Le plan de financement sera précisé en septembre 2017 par les partenaires financiers.
- En juin 2017, afin de répondre à la demande du Préfet de Région, le Président de la CCPF a contacté le Président de la CA29 pour signer un courrier commun. La CA29 refuse et revient sur la stratégie initialement validée. Désormais, elle souhaite assurer l'ensemble du volet agricole et foncier et partager la coordination générale.
- En guise de réponse, les Présidents de la CCPF et de CCA ont adressé un courrier au Président de la CA29, en indiquant que les collectivités leur laissent le volet agricole et les responsabilités qui allaient avec. Il n'y a pas eu aucun retour de la CA29 mais un rappel à l'ordre de la Préfecture de Région.
- Le 13/12/17, le Préfet du Finistère accompagné des services de la DDTM viennent sur le territoire afin de faire le bilan.

Dans ce contexte et au regard des outils mobilisés dans le PAV qui restent les mêmes que ceux des précédents programmes, les collectivités décident de suspendre leur engagement. Cela se traduira notamment par une délibération du Conseil Communautaire du Pays Fouesnantais le 13 décembre et un avis similaire de la part de la commission « environnement » de CCA le 24 novembre.

1. Animation générale

Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays Fouesnantais / 0.25 ETP

Les seules actions qui ont donc été réalisées au titre de l'animation générale sont :

- L'amendement du projet suite aux différentes remarques de la coordination régionale,
- L'organisation de rencontres avec la coordination régionale, la Chambre d'Agriculture et le Préfet du Finistère,
- La constitution du dossier de demande de paiement pour Breizh Bocage (années 2015 et 2016).

2. Suivi de la qualité de l'eau

Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays Fouesnantais / 0.35 ETP

Le protocole de suivi de la qualité de l'eau a été élaboré par la collectivité et validé par les partenaires financiers le 7 octobre 2016. Ce protocole comprend le suivi des paramètres suivants :

- Le paramètre Physico-chimique (nitrate, orthophosphate et phosphore) :
 - aux 10 stations situées aux exutoires du BVAV 2 fois/mois.
 - dans les 6 stations en sous BV (points noirs du PAV) 1fois/mois
- le paramètre E.coli : sur 6 des 10 exutoires du PAV 1 fois/mois. Les 4 autres points étant inclus dans le suivi de BV de Penfoulic
- Les débits ont été mesurés aux exutoires de l'extension du PAV 2 fois/mois (Bot Conan, cours d'eau se jetant au Cap Coz, Penalen, Ponterec, Pen ar Steir et Stang). Les quatre points (le Saint Laurent, le Saint Jean, le

Moros et le Minaouët) étant calculés suite au travail de corrélation fait ces dernières années avec la station de jaugeage du Moros.

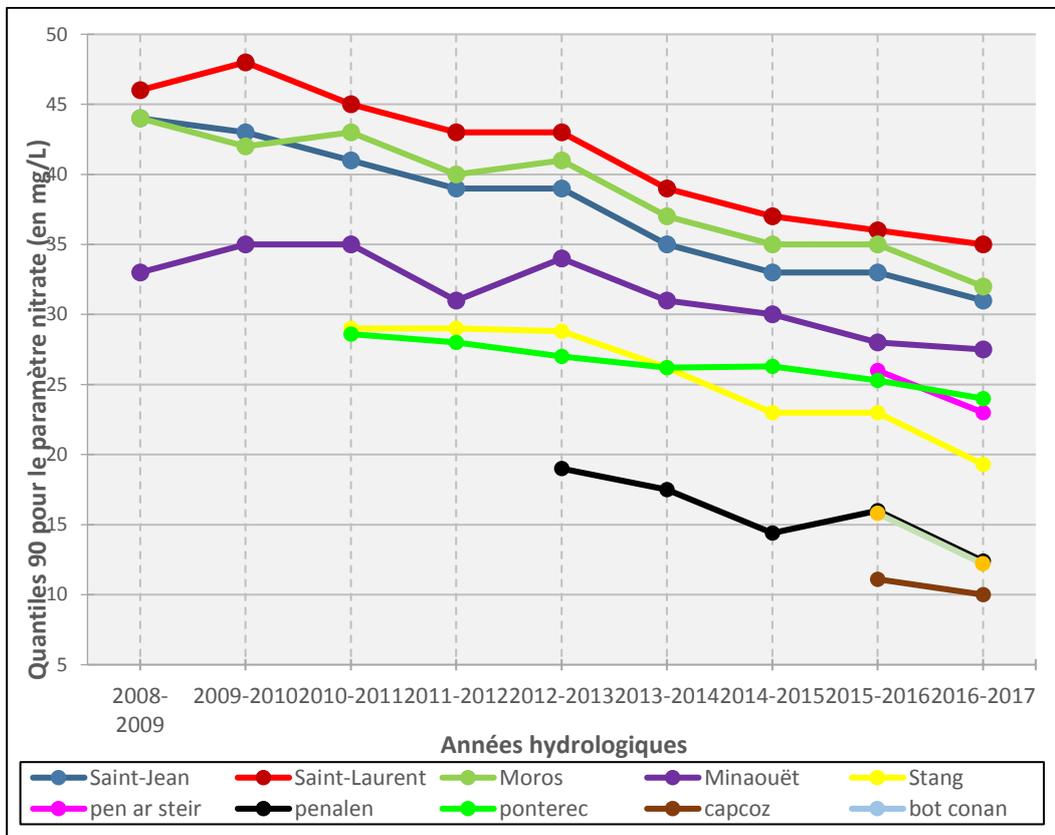
Deux campagnes de pluies étaient prévues. Pour des raisons diverses (indisponibilités pendant l'épisode pluvieux, réalisé en tant que suivi régulier), elles n'ont pas été réalisées.

Principaux résultats :

Pour l'année hydrologique 2016/2017, les données aux exutoires de l'extension du BVAV ont été incorporées au tableau et graphique ci-dessous. Certaines stations sont suivies depuis plusieurs années (2010-11 pour le Stang et le Penalen).

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	Evolution des Q90	Evolution en %
SAINT-JEAN	44	43	41	39	39	35	33	33	31	-13	-30%
SAINT-LAURENT	46	48	45	43	43	39	37	36	35	-11	-24%
MOROS	44	42	43	40	41	37	35	35	32	-12	-27%
MINAOUËT	33	35	35	31	34	31	30	28	27,5	-5,5	-17%
STANG	-	-	29	29	28,8	26,2	23	23	19,3	-9,7	-34%
PEN AR STEIR	-	-	-	-	-	-	-	26	23	-3	-12%
PONTEREC	-	-	28,6	28	27	26,2	26,3	25,3	24	-4,6	-16%
PENALEN	-	-	-	-	19	17,5	14,4	16	12.4	-6.6	-35%
CAPCOZ	-	-	-	-	-	-	-	11,1	10	-1,1	-10%
BOT CONAN	-	-	-	-	-	-	-	15,8	12,2	-3,6	-23%

Tableau 1 : suivi des concentrations en nitrate (quantiles 90 en ml/l)



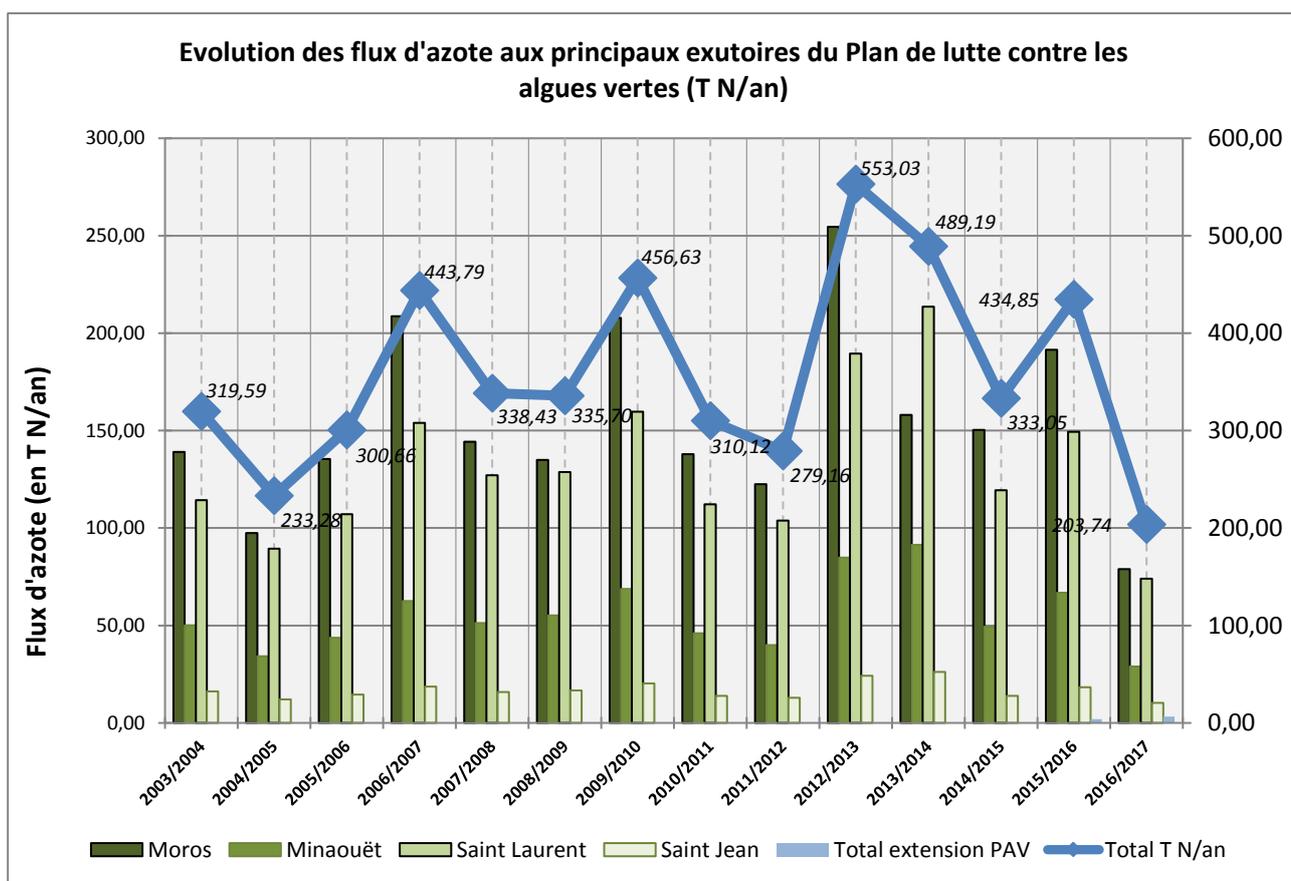
Graphique 1 : suivi des concentrations en nitrates (quantile 90 en ml/l)

Dans la continuité des années précédentes, une baisse du quantile 90 aux exutoires est observée. Le Moros présente la baisse la plus importante avec un recul de 3 points par rapport à 2015-2016.

Pour les exutoires situés dans l'extension du territoire algues vertes, les concentrations sont nettement inférieures à celles des cours d'eau du premier PAV. 3 cours d'eau sont pratiquement au niveau du Minaouët. Il s'agit du Stang, du Pen ar steir et du Penalen. Pour les 3 autres (Ponterec, ruisseaux du Cap Coz et Bot Conan, les concentrations en nitrate sont inférieures à 15mg/L.

En termes de flux, l'évolution est en très forte diminution par rapport à l'année précédente. Le flux azoté pour l'année étudiée a été diminué par 2. Cela s'explique essentiellement par des précipitations faibles (1/3 de mm en moins par rapport à la moyenne sur les 14 dernières années). De même, la baisse des concentrations des cours d'eau a également eu un rôle dans la diminution des flux azotés.

Enfin, les contributions des cours d'eau de l'extension du territoire algues vertes ont été intégrées au graphique. Leurs influences restent minimes par rapport aux apports des autres cours d'eau.



Graphique 2 : suivi des flux d'azote de la Baie de La Forêt

► L'ensemble des résultats du suivi est indiqué dans l'Annexe 5.

3. Animation individuelle agricole

Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays Fouesnantais

→ Aucun temps de technicien n'a été affecté à l'animation individuelle agricole.

Le second plan algues vertes devait commencer en janvier 2017. Pour ce faire, l'ensemble des exploitations concernées par l'extension du périmètre et connu par la collectivité a été diagnostiqué en 2016. En lien avec les éléments de contexte rappelés en préambule, aucune prestation n'a pu être proposée aux exploitants en 2017. Ceci malgré le lancement de l'appel à projet de la Préfecture de Région Bretagne relatif au conseil et à l'accompagnement individuel dans les baies à algues vertes. Pour le territoire de la Baie de La forêt, la Préfet de Région a donné un agrément pour le conseil et l'accompagnement des exploitants du PAV aux organismes suivants :

	CRAB	GAB29	BCEL	ALTEOR	CER 29	Capinov
Diagnostic Agro-Environnemental	X	X		X		X
Accompagnement pour une évolution du système d'exploitation	X	X	X	X		X
Optimisation environnementale liée à un projet structurant	X	X	X	X		X
Accompagnement technique à la gestion de l'herbe	X	X	X			X
Accompagnement technique à la gestion de l'azote	X	X	X	X	X	X
Accompagnement technique à la gestion de l'azote : cas spécifique des cultures légumes	X					
Accompagnement technique à la gestion de l'inter-culture à l'automne	X	X	X	X		X
Nom du Technicien référent	Hervé LE GOFF	Jérôme LE PAPE	Pierrick COIGNARD	Dorothee ROUSVAL	Amélie LE HIR	Sébastien DANTEC

Tableau 2 : Organismes agréés pour le conseil agricole pour la Baie de La Forêt

4. Animation collective agricole

Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays Fouesnantais / 0,51 ETP

Par animation collective agricole, on entend les missions pilotées par la CCPF et s'adressant à l'ensemble des agriculteurs. On y retrouve de la communication, de la formation, du temps de régie pour répondre et suivre les appels à projet, de l'accompagnement individuel ne relevant pas de prestation spécifique

4.1/ La Communication

Les actions de communication ont concerné l'ensemble des agriculteurs des bassins versants de l'Odet à l'Aven. Comme pour les années précédentes, la diffusion d'informations s'est faite via différents supports :

La fiche technique

Comme pour 2016, une fiche technique a été envoyée aux agriculteurs. Ce document a été expédié le 14 avril et contenait des informations concernant plusieurs sujets :

- Les MAEC contractualisables sur les bassins versants de l'Odet à l'Aven,
- Le financement possible pour l'implantation des CIPAN estivaux,
- Les aides pour la mise en place de bocage.

Le courrier

Pour chaque action proposée sur le terrain par les collectivités, une invitation est transmise par voie postale aux exploitants. Pour 2017, la liste d'envoi est récapitulée dans le tableau ci-dessous :

Date d'envoi	Destinataires	Objet de l'envoi
24 janvier	Exploitants autour de Kerambris	Information sur la mise à disposition du compost « déchets verts + algues vertes »
13 février	Exploitants engagés dans le PAV ayant eu un suivi « bilan apparent » (33 agriculteurs)	Proposition d'analyse des bilans apparents en groupe de travail
20 février	Exploitants des BV l'Odet à l'Aven	Synthèse de la campagne des reliquats azotés
27 février	CUMA et ETA travaillant dans les BV l'Odet à l'Aven	Invitation pour une réunion d'information sur le financement possible des implantations de certains CIPAN
14 avril	Exploitants des BV l'Odet à l'Aven	Fiche technique
17 août	Exploitants des BV l'Odet à l'Aven engagés en MAEC systèmes	Proposition de formation du suivi de l'azote dans le cadre de leur engagement
15 septembre	Exploitants des BV l'Odet à l'Aven	Invitation pour une réunion sur la conversion en agriculture biologique
21 novembre	Exploitants des BV l'Odet à l'Aven engagés en MAEC systèmes	Invitation pour une formation du suivi de l'azote dans le cadre de leur engagement

Tableau 3 : liste des courriers envoyés en 2017

La messagerie internet

Afin de relayer des informations pouvant être utiles aux exploitants à moindre coût financier, les envois groupés par messagerie internet sont privilégiés. Dans cet objectif, une « mailing liste » a été créée avec les messageries disponibles. Cette liste est constamment mise à jour par les techniciens. L'ensemble des envois pour 2017 est précisé dans le tableau ci-dessous :

Date d'envoi	Objet de l'envoi
2 janvier	Relance pour les demandes d'analyses de reliquats azotés
5 janvier	Annonce du changement de réglementation pour le stockage du fumier en bout de champs
9 mai	Relance des agriculteurs du BVAV pour les financements des implantations de CIPAN
17 mai	Annonce pour le Forum sur les circuits courts organisé par la CA29
20 juin	Information sur le nouvel appel à projet pour les subventions aux matériels
22 septembre	Rappel de la réunion sur la conversion à l'agriculture biologique
1 décembre	Rappel de la formation « suivi de l'azote » pour les engagés en MAEC système

Tableau 4 : liste des mails envoyés en 2017

4.2/ Les formations

Formation bilan apparent

Prévue en 2016 mais non effectuée car la période idéale avait été dépassée, une formation sur l'analyse des bilans apparents a été proposée aux exploitants qui avaient sollicité cette prestation dans le cadre de leur engagement dans le plan algues vertes. Malgré un potentiel de 33 exploitants, la prestation demandée à l'entreprise BCEL ouest a été annulée faute d'inscrit.

Formation « suivi de l'azote »

Suite au lancement du PAEC de l'Odet à l'Aven, la collectivité a demandé et obtenu l'agrément pour la réalisation des formations obligatoires pour les personnes ayant contractualisé des MAEC « systèmes ».

En 2017, il a été proposé une formation « suivi de l'azote », formation obligatoire dans les 3 premières années de l'engagement. Un courrier a été envoyé aux 27 exploitants engagés. Au final, 12 agriculteurs ont participé à la ½ journée de formation qui s'est déroulée le 7 décembre 2017 à Fouesnant. Une attestation a été fournie afin de l'inclure dans le dossier de suivi de MAEC, attestation à présenter en cas de contrôle aux services de l'Etat.

Formation « produire du lait en agriculture biologique

Comme en 2014, la collectivité en collaboration avec le GAB29 et la Chambre d'agriculture de Bretagne a proposé aux agriculteurs une soirée thématique sur la conversion en agriculture biologique. 13 exploitants ont participé à cette soirée le 25 septembre à la Forêt-Fouesnant. Suite à une co-présentation « CRAB et GAB29 » sur les chiffres de production et de consommation des produits en AB, François Guillou agriculteur bio à st-Evarzec a pu répondre aux interrogations des participants.

4.3/ Les chantiers collectifs de mise en place de couverts

Dans le cadre du PAV 2, la DRAAF a mis en place un dispositif de chantiers collectifs via des partenariats avec les CUMA et les ETA. Ce dispositif vise à promouvoir le semis de RGI sous couvert de maïs ou de CIPAN de manière précoce sur les parcelles situées sur le territoire du PAV. En effet, il est important de pouvoir semer précocement les couverts afin que leur efficacité en termes d'absorption d'azote soit maximum.

Pour se faire des dates butoirs ont été fixées par arrêté préfectoral 20 avril 2017 :

- Pour l'orge, implantation au plus tard 15 jours après la récolte et avant le 15 août,
- Pour le blé/triticales et autres cultures d'été, implantation au plus tard 15 jours après la récolte et avant le 22 août,
- Pour le RGI sous maïs, implantation aux dates optimums.

Afin de valoriser le dispositif, les collectivités ont invité les ETA et CUMA du territoire à participer à une réunion d'information I le 22 mars 2017. L'ensemble des exploitants agricoles ont également été informés par courrier.

Même si les hectares semés sont en deçà du prévisionnel, cette opération a bien été accueillie par les professionnels.

	Prévisionnel au 1 ^{er} mars	Prévisionnel ajusté au 30 mai	Réalisé au 30 septembre
CIPAN après céréales	600 ha	537.75 ha	423.72 ha
RGI sous maïs	100 ha	60.84 ha	13.84 ha

Tableau 5 : surfaces concernées par les semis collectifs de couverts

La différence entre le prévisionnel et le réalisé peut s'expliquer pour diverses raisons :

- Certains exploitants demandeurs au départ ont semé eux-mêmes leur couvert les excluant du dispositif,
- Certaines parcelles engagées au départ sont situées à l'extérieur du territoire algues vertes.

► Au final, six ETA et une CUMA ont participé au dispositif chez 29 agriculteurs. Le coût de l'opération s'élève à 22 016,4 €.

4.4/ Aides directes

Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

Dans la continuité des actions engagées en 2016 au titre du PAEC, la collectivité a maintenu son effort d'animation auprès des exploitants du territoire.

- Une fiche technique reprenant les MAEC éligibles sur le territoire a été expédiée à l'ensemble des exploitants le 14 avril,
- Un contact individuel auprès des exploitants a été réalisé :
→ soit via un appel téléphonique de l'exploitant,
→ soit via un appel du technicien de la collectivité compte tenu de la connaissance des exploitations du territoire.

Cela s'est soldé par 14 contacts débouchant sur sept prises de rendez-vous avec l'agriculteur. A noter que pour la contractualisation de certaines MAEC, notamment les linéaires, plusieurs rendez-vous ont été nécessaires.

A noter également qu'une coordination a dû être mise en place avec les organismes de conseil (BCEL, ICOOPA, CER...) afin que les déclarations PAC réalisées par leur intermédiaire soient conformes aux engagements en MAEC.

L'animation s'est avérée relativement compliquée compte tenu des raisons suivantes :

- Liste des mesures possibles évoluant au gré des choix politiques et budgétaires de la Région Bretagne (SPM3 uniquement possible sur le territoire du plan algues vertes, impossibilité en 2017 d'augmenter les surfaces en mesures systèmes même si la surface concernée représente plus de 25 % de la surface initiale),
- Paiement tardif des aides malgré l'obligation de respecter les cahiers des charges dès le 1er juin,
- Frilosité des exploitants agricoles compte tenu du contexte économique.

Les principaux chiffres de contractualisation pour l'année 2017 suivis par la collectivité sont dans le tableau ci-dessous :

	MAEC Systèmes	MAEC herbes	MAEC linéaires	Total
Nbre Agriculteurs	1	3	1	5
Surfaces	20,8 ha	6,80 ha	3.503 ml	26,60 ha 3.503 ml
Montant annuel	2.916 €	1.458 €	2.417€	6.791 €
Montant sur les 5 ans	14.580 €	7.292 €	12.085 €	33.955 €

Tableau 6 : suivis des MAEC en 2017

Concernant les MAEC « systèmes », les exploitants peuvent souscrire une mesure sans passer par les services de la collectivité. En 2017, trois exploitations se sont engagées sur un total de 43.89 hectares.

Les aides à l'investissement.

Afin d'assurer la compétitivité des exploitations agricoles, un plan régional a été mis en place en Bretagne et se décline par le dispositif 4.1.1.a (soutien aux investissements en matériels Agro-environnementaux).

Pour l'année 2017, deux appels à projets ont été lancés par la Région :

- Du 20 décembre 2016 au 2 mars 2017,
- Du 14 juin au 7 septembre 2017.

Pour 2017, seule une demande a été adressée à la collectivité. Le type de matériel ainsi que le montant d'aide sollicité sont détaillés ci-dessous.

Matériels	Montants	subventions
1 faucheuse < 5m	12 300 €	3 200 €
TOTAL	12 300 €	3 200 €

Tableau 7 : liste du matériel subventionné en 2017

Le taux moyen d'aide a été de 40% . Les informations indiquées ci-dessus sont issues des demandes des exploitants passant par la collectivité pour un accompagnement administratif.

Cette liste n'est pas exhaustive car les exploitants peuvent également déposer leur demande directement auprès des services de l'Etat.

5. Labélisation HVE

Compte tenu du contexte expliqué précédemment et de la méconnaissance des modalités de mise en œuvre du dispositif, cette action n'a pu être engagée en 2017.

6. Essais techniques agricoles

Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays Fouesnantais

→ Le temps de technicien affecté au suivi des expérimentations est comptabilisé en animation collective agricole.

6.1/ Les reliquats azotés

Cette action a pour objectif de renforcer le référentiel agronomique local en termes de fertilisation azotée. Les données de ces analyses doivent servir à ouvrir le bilan azoté des cultures en place (céréales d'hiver, herbe, colza) ou à venir (maïs, légumes).

Après avoir informé l'ensemble des exploitants agricoles du territoire, 53 parcelles ont été suivies chez 30 agriculteurs. Ceci a permis de réaliser une synthèse envoyée le 20 février aux exploitants. Cette date d'envoi précoce a pu servir pour les ajustements de la fertilisation et notamment celle des céréales d'hiver où le premier apport d'engrais a été réalisé fin février/début mars.

6.2/ L'expérimentation sur maïs – Sol'Aid

Afin de connaître au plus juste l'azote fourni aux cultures par la minéralisation de l'humus du sol, la Chambre Régionale d'agriculture de Bretagne (CRAB) avait mis en place un réseau d'expérimentation appelé le réseau Mh. 200 micro-parcelles dont 9 sur le territoire Odet Aven ont été suivies durant cette période.

Afin de valoriser au mieux les résultats obtenus, une nouvelle expérimentation a été proposée sur quelques parcelles du précédent réseau (20). Une parcelle de Melgven fait partie du suivi appelé réseau Sol'Aid. Il doit permettre de valoriser les résultats du projet Mh et rendre plus précis le calcul de fertilisation. C'est un projet INRA Agrocampus, d'une durée de 4 ans, nécessaire à l'élaboration de l'outil et son évaluation expérimentale. La mise à disposition de l'outil est prévue fin 2019 avec un 1er livrable de la plateforme web fin 2017. Il pourra servir à calculer d'autres choses : RU, indice sécheresse, risque érosif + mettre à disposition données Sol.

Le suivi de la parcelle de Melgven doit être fait pendant 3 ans et l'objectif est d'analyser les courbes de réponses à l'azote sur une culture de maïs en fonction de cinq doses d'apport différentes.

7. Economie

Compte tenu du contexte expliqué précédemment, cette action n'a pu être engagée en 2017.

8. Volet curatif des algues vertes

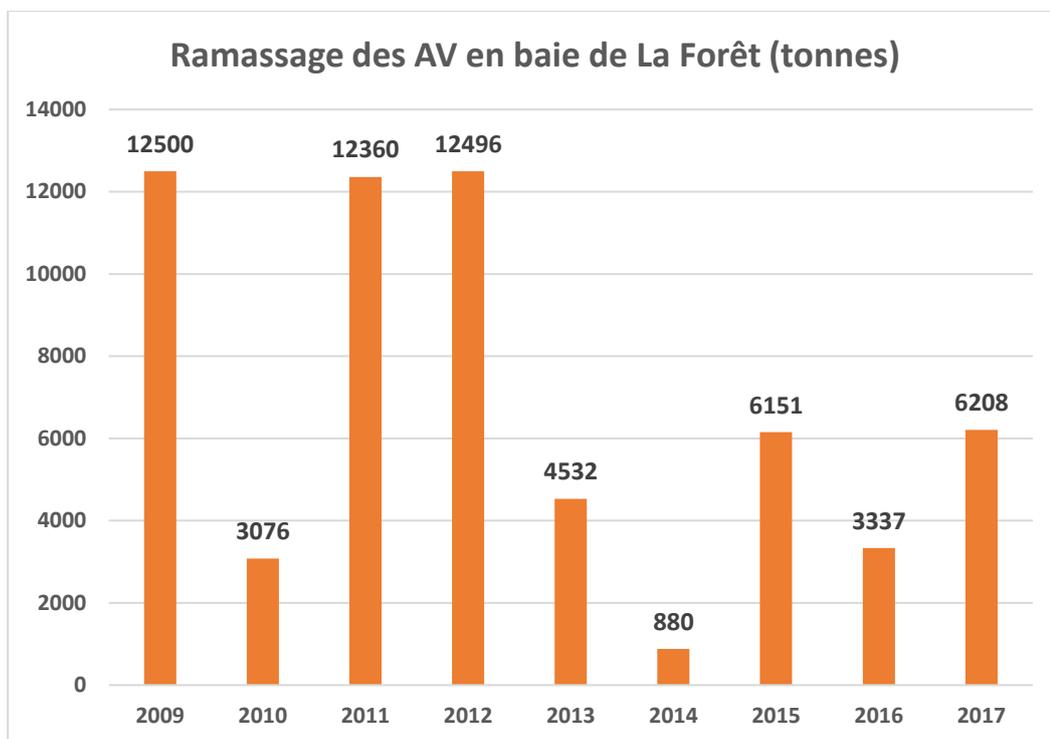
Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays Fouesnantais

→ Le temps de technicien affecté à la valorisation des algues vertes via du suivi agronomique individuel a été comptabilisé en animation collective agricole.

8.1/ Le ramassage des algues vertes

Le tonnage d'algues vertes est en augmentation par rapport à 2016 mais reste nettement inférieure à 2011 ou 2012. Les faits marquants de cette année sont :

- Une précocité de la date du début des échouages par rapport aux années précédentes. Ce point a également été noté sur l'ensemble des territoires algues vertes.
- Des échouages très importants au mois d'octobre qui correspondent à plus de 50% des échouages annuels.



Graphique 3: quantité d'algues vertes ramassées en baie de La Forêt

8.2/ Le traitement et valorisation des algues vertes

Le traitement des algues vertes se réalise en plusieurs étapes : la réception, la fermentation et la maturation.

Concernant l'évacuation du produit fini (compost normé) et du suivi agronomique des parcelles épandues, une lettre d'information a été envoyée en janvier aux exploitants afin de leur présenter le dispositif mis en place pour cette évacuation (livraison, conseil agronomique, suivi parcelle, ...).

En 2017, 4.447 tonnes de compost de déchets verts + algues vertes ont été épandues sur 171 ha. Au total, 16 exploitants agricoles ont reçu du compost. En moyenne, le tonnage épandu est de 26 t/ha, sachant que la dose maximum conseillé est de 30. T/ha avec un équilibre de fla fertilisation obligatoire. A noter, toutes les parcelles ayant reçu du compost ont été numérisées dans un souci de traçabilité.

9. Bilan financier de l'action

La dépense totale s'élève à 67 671.5 €, soit 53% du budget prévisionnel. L'écart au prévisionnel s'explique par l'absence d'actions dans le cadre du volet économie et de la labélisation HVE compte tenu du contexte évoqué précédemment.

V – PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LES CONTAMINATIONS BACTERIOLOGIQUES

→ Disposition n° 50 du SAGE : *Elaborer les profils de vulnérabilité des sites conchylicoles et de pêche à pied*

Rappel du contexte

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire Bretagne, approuvé le 18 novembre 2015, a inscrit dans ses dispositions 10 D et 10 E, la restauration et/ou protection de la qualité des eaux sanitaires des zones conchylicoles professionnelles et des zones de pêche à pied de loisir. Ces dispositions ont été reprises dans le SAGE « Sud Cornouaille » approuvé le 23 janvier 2017 et traduites dans un objectif prioritaire intitulé « *répondre aux exigences de qualité des usages conchylicoles, pêche à pied, baignade et nautisme* ».

Afin d'affirmer une ambition claire autour de cet objectif général, des objectifs quantifiés de concentrations en *E. coli*, indicateur privilégié de qualité microbiologique des eaux littorales, ont également été définis. Ces objectifs, plus stricts que la réglementation, ont été assignés aux différents sites conchylicoles et de pêche. Ils sont rappelés ci-dessous :

- viser le classement en A pour les deux sites conchylicoles en eaux profondes,
- Sécuriser le classement des sites conchylicoles classés en B en définissant un seuil intermédiaire « B+ » : 100% des résultats de suivi < 4 600 *E. coli*/100g de chair et liquide intervalvaire (CLI),
- Assurer la réouverture des sites de pêche à pied en visant un classement B.

Cet objectif se décline en 7 dispositions dont l'une d'entre elles (N°50) préconise d'établir des profils de vulnérabilité sur l'ensemble des secteurs côtiers concernés par des usages conchylicoles et de pêche professionnelle et de loisir dans les 2 ans à compter de la date d'approbation du SAGE.

Afin de répondre aux dispositions du SDAGE, l'année 2017 a été consacrée à l'élaboration de profils de vulnérabilité conchylicoles sur :

- Le Bassin versant de la Mer Blanche et l'anse de Penfoulic
- Les estuaires de l'Aven Belon Merrien

1. Bassin versant de la Mer Blanche et de l'anse de Penfoulic

Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays Fouesnantais /

- 0.47 ETP pour l'élaboration des profils conchylicoles
- 0.7 ETP pour le suivi qualité de l'eau

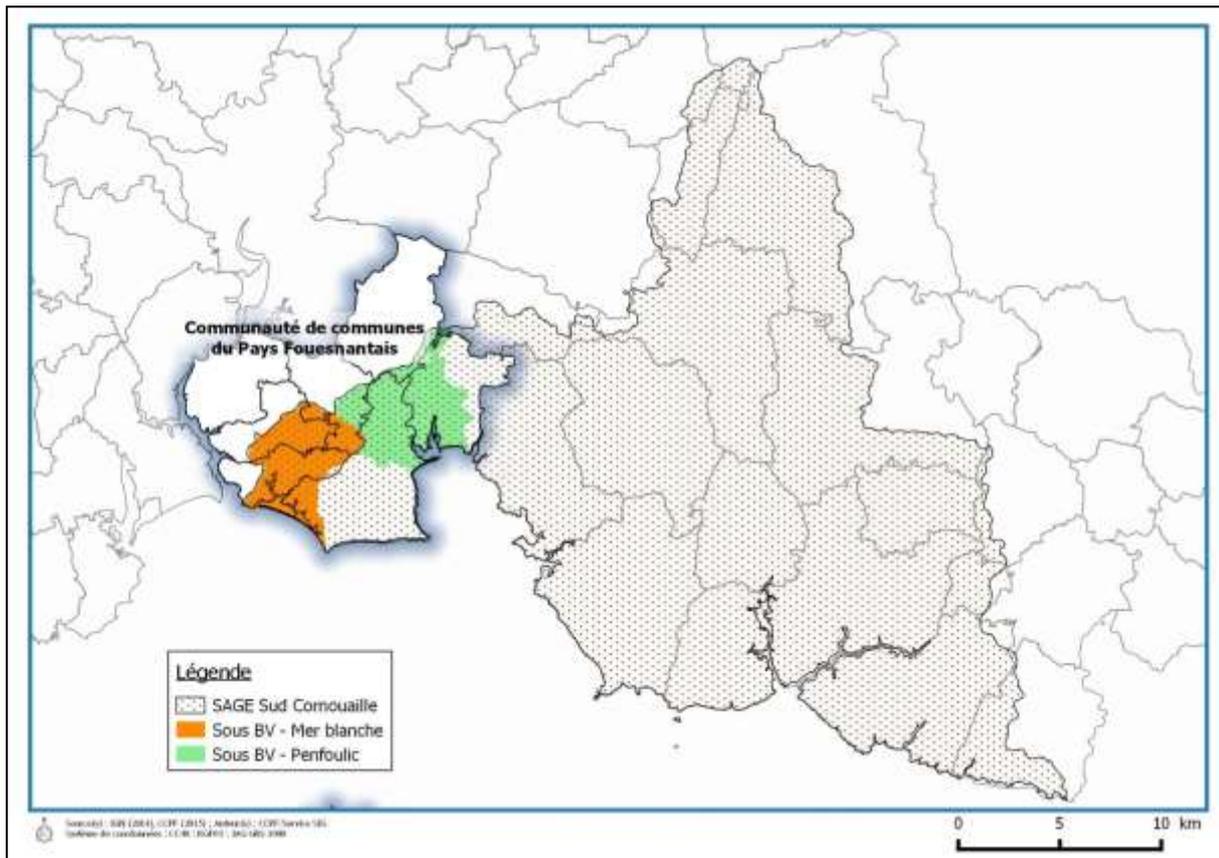
1.1/ Rappel du contexte

Sur le littoral fouesnantais, deux secteurs géographiques sont particulièrement sensibles aux contaminations bactériologiques. Il s'agit des bassins versants de la Mer Blanche et de l'anse de Penfoulic présentant respectivement une superficie de 21km² et 26km². Ils recoupent partiellement les communes de Bénodet, Clohars-Fouesnant, Fouesnant, La Forêt-Fouesnant, Pleuven et Saint-Evarzec.

- Le site de la Mer Blanche était historiquement un secteur intéressant pour la conchyliculture. Cependant, pour des raisons sanitaires liées à une contamination des eaux et donc des coquillages, cette zone de production conchylicole n'est plus classée, ce qui a mis fin à la conchyliculture. Pour les mêmes raisons, ce site de pêche à pied récréative est fermé. On notera qu'il existe également un enjeu de baignade sur la plage du Letty, sur la commune de Bénodet, pour laquelle des alertes sanitaires ont été émises certaines années. L'agence régionale de la santé (ARS) a réalisé un suivi de la qualité des eaux et des coquillages sur le site de la Mer Blanche de 2012 à 2015. N'observant aucune amélioration des résultats d'analyse, la fermeture du site a été maintenue et il a été décidé de ne plus poursuivre le suivi sanitaire tant que les sources potentielles de pollution bactériologique n'étaient pas résorbées. A noter que des opérations de bassin versant ont été engagées depuis 2005 sur ce territoire.
- Le site de l'anse de Penfoulic, plus à l'est, est une zone conchylicole classée B (bon état sanitaire) pour les groupes II (coquillages fouisseurs) et III (coquillages non fouisseurs) par arrêté préfectoral n° 2016362-004 portant classement de salubrité et surveillance sanitaire des zones de production de coquillages vivants dans le département du Finistère en date du 27 décembre 2016. Néanmoins, de manière récurrente, des alertes sanitaires sont émises par les services de l'Etat dans le cadre de la surveillance de la qualité bactériologique des eaux conchylicoles, au travers du réseau REMI suivi par l'IFREMER. Chaque alerte sanitaire engendre des contraintes auprès des professionnels de la conchyliculture quant au ramassage et à la commercialisation de leurs coquillages. Au niveau de la plage de Kerleven, la pêche à pied récréative demeure déconseillée par l'ARS. Il y a, par conséquent, un enjeu d'une part à préserver, voire à améliorer, le classement sanitaire de la zone conchylicole, et à diminuer la fréquence des alertes sanitaires et, d'autre part, à permettre le développement de la pêche à

ped de loisir. Par ailleurs, ce bassin versant est considéré comme prioritaire au titre de la disposition 10D1 du SDAGE. A ce titre, un profil de vulnérabilité conchylicole doit être élaboré d'ici le 31 décembre 2017.

Carte
1 :



situation géographique des profils conchylicoles

1.2/ Elaboration des profils de vulnérabilité

En termes de méthodologie, la CCPF s'est appuyée sur le guide de l'AELB de 2013.

Au cours du 1^{er} semestre, un état des lieux a été réalisé sur les deux bassins versants. La mission a consisté à collecter, analyser et synthétiser l'ensemble des données disponibles dans un rapport.

Ce travail a permis d'identifier les cours d'eau les secteurs les plus contributeurs en termes de contamination bactériologique et les sources potentielles de pollution.

Sur la base de ce pré diagnostic et des résultats du suivi de la qualité de l'eau réalisé sur le petit chevelu, une analyse plus exhaustive a ensuite été menée permettant :

- de préciser les sources de pollution (quasi à la parcelle),
- et de proposer un plan d'action pour les résorber.

► Ce travail s'est traduit par la rédaction de fiches « action » par rapport aux points noirs identifiés en termes de qualité d'eau ([annexe 6](#)).

Ces éléments ont été présentés lors d'un COPIL composé des services de l'Etat, AELB et Ifremer le 21 septembre. Les objectifs étaient :

- de valider la méthode proposée afin de finaliser la rédaction des rapports,
- de prioriser le plan d'actions,
- d'identifier les compléments d'étude à réaliser notamment en termes de modélisation tel que préconisé dans le guide AELB,
- d'échanger sur certains points techniques spécifiques (ex : estimation des flux bactériens, caractérisation des pollutions de la faune sauvage...).

Les partenaires ont validé la méthode proposée et ont particulièrement apprécié l'approche opérationnelle via les fiches « action ».

En termes de complément d'étude, il est demandé d'approfondir la réflexion sur la quantification des flux. Une réunion spécifique sera organisée avec Ifremer pour valider la méthode de calcul.

Concernant les modélisations relatives à la dispersion des flux de pollution en mer préconisées dans le guide AELB, les partenaires estiment que cette action n'est pas opportune localement. Ils privilégient une entrée plus pragmatique via un plan d'action efficace dans la continuité de ce qui a déjà été engagé.

Suite au COPIL, la rédaction des rapports n'a pas évolué en raison du départ de la technicienne en charge du dossier. Cette dernière ne sera remplacée qu'en début 2018. Compte tenu de la charge de travail des autres membres du service « bassin versant », seul le suivi de la qualité de l'eau sera assuré.

► La finalisation de la démarche ainsi que sa mise en œuvre opérationnelle sont reportées sur 2018.

1.3/ Suivi de la qualité de l'eau

Afin de continuer les apports de connaissances sur le territoire en lien avec les enjeux définis, le protocole validé par les financeurs a été le suivant :

- Le paramètre Physico-chimique (nitrate, orthophosphate et phosphore) : L'enjeu nitrate et phosphore étant seulement sur le territoire algues vertes, aucun suivi des paramètres physico-chimiques n'a été engagé en 2017 sur le territoire de l'Odet/Aven hors PAV.
- le paramètre E.coli :
→ sur la Mer Blanche, les quatre exutoires ont été suivis tous les 15 jours. Un suivi a été également fait en sous BV sur vingt stations. Ces points doivent servir à alimenter le suivi réalisé depuis plusieurs années. De même, les 3 campagnes de marqueurs prévues ont été réalisées, toutes, en période de pluies sur les exutoires du Henvez, Kerlenar et du Petit Moulin.
→ sur Penfoulic : Les cinq exutoires suivis en 2016 ont été complétés par trois autres stations concernant des petits rus alimentant la baie. L'ensemble de ces points ont été suivis 2 fois/mois en 2017. Pour le suivi en sous BV, des nouveaux points ont été créés afin de remonter le petit chevelu pour avoir une connaissance plus approfondie du bassin versant. Au total, neuf points ont été suivis 1 fois/mois. Enfin comme pour la Mer Blanche, 1 campagne de marqueurs a été réalisée sur 2 exutoires.
- Les débits : En plus des exutoires effectués sur les stations concernées simultanément par le PAV et Penfoulic, cinq points ont été suivis à partir de juin. Il s'agit des trois exutoires principaux (Henvez, Kerlenar et du Petit Moulin) et de deux autres points sur le petit moulin ou des concentrations régulières d'E.coli sont constatées.

► L'ensemble des résultats sous forme de carte sont en annexe 5.

1.4/ Actions complémentaires

Gestion du SPANC

Par arrêté en date du 19 janvier 2016, le Préfet du Finistère a acté le transfert du SPANC à la CCPF. Cette dernière a souhaité prendre cette compétence de manière anticipée par rapport au calendrier réglementaire de la loi NOTRe de manière à mettre en place des opérations de réhabilitation groupées des ANC défaillants. Cette volonté répond notamment à la disposition N° 53 du SAGE.

En effet, dans le cadre de son XX^{ème} programme, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne peut apporter une aide financière aux particuliers pour les travaux de mise en conformité des ANC présentant un risque avéré pour les usages sensibles. Des critères d'éligibilité précis existent. L'intervention se fait dans le cadre d'opérations collectives menées par la collectivité au travers d'une convention de mandat lui permettant d'assurer le financement des particuliers. L'aide financière s'élève actuellement à 60% d'un coût plafond de 8500 €.

En 2017, la CCPF a organisé une campagne de contrôle renforcé afin d'avoir une meilleure connaissance de l'état du parc sur son territoire. 1691 installations ont ainsi été visitées présentant un taux de non-conformité de 79%.

Mise en place d'une zone à enjeu sanitaire sur les BV de la Mer Blanche et de Penfoulic

L'arrêté interministériel du 27 avril 2012 relatif aux modalités d'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif, permet de définir des zones à enjeu sanitaire lorsque les dispositifs d'ANC ont un impact sur un usage sensible tel qu'un captage d'eau pour la consommation humaine, un site conchylicole, de pêche à pied ou de baignade.

Aussi, par courrier en date du 6 octobre 2016, la CCPF a sollicité le Préfet du Finistère pour délimiter une zone à enjeu sanitaire (ZAES) sur les secteurs les plus sensibles de son territoire. Les bassins versants de Penfoulic et de la Mer Blanche seront retenus au titre de ce classement par arrêté préfectoral le 20 juin 2017.

Un tel classement permet d'accélérer la mise en conformité des installations défectueuses avec la possibilité d'aller au-delà des délais réglementaires. Il permet également de rendre éligible aux aides financières de l'AELB davantage d'installations non conformes et pas seulement celles présentant un rejet direct au milieu naturel.

Dans la continuité de ce classement, le Président de la CCPF a pris un arrêté le 12 juillet 2017 réduisant à 2 ans le délai de mise en conformité obligatoire des installations et interdisant strictement les rejets en milieu superficiel. Le règlement du SPANC a été révisé en conséquence. Lors de ce même conseil communautaire, les élus ont décidé d'apporter une aide complémentaire à celle de l'AELB à hauteur de 10% d'un montant plafonné à 8500€TTC.

Sur les bassins versants de la Mer Blanche et de l'anse de Penfoulic, il y a 1109 installations d'assainissement individuel, dont 73% sont non conformes. Sur ces 814 installations non conformes, 400 rapports de contrôle ont été restitués via une mise en demeure. 241 propriétaires ont engagé une démarche de réhabilitation.

A noter, que seule la moitié des rapports de contrôle a été restitué compte tenu de la suspension des aides de l'Agence de l'eau Loire Bretagne depuis juillet 2017. Ces rapports seront transmis aux particuliers dès que les modalités du XI^{ème} Programme seront connues.

1.5/ Bilan financier de l'action

La dépense totale s'élève à 54 621 €, soit 77% du budget prévisionnel.

2. Bassins versants Aven Belon Merrien

Maître d'ouvrage : Quimperlé Communauté / 0.2 ETP

2.1/ Rappel du contexte

Les estuaires de l'Aven, du Bélon et du Merrien sont des sites importants d'élevage et d'affinage de coquillages et en particulier de l'huître. La qualité de l'eau est un facteur essentiel pour le maintien de ces productions.

Un premier programme a été mené entre 2008 et 2011 pour aider à la mise en place de solutions correctives, exemples : suppression de points d'abreuvements directs dans les cours d'eau, réhabilitation d'assainissements non collectifs, reconstruction de stations d'épurations... L'année 2017 a été consacrée à la poursuite des programmes de réhabilitation des ANC et l'élaboration des profils de vulnérabilité bactérienne pour la conchyliculture.

2.2/ Elaboration du profil conchylicole

L'année 2017 a principalement été consacrée à l'élaboration des profils de vulnérabilité des trois estuaires conchylicoles. Ces documents font la synthèse de la sensibilité du milieu vis-à-vis des contaminations bactériennes, de la pression des activités anthropiques et de la réponse du milieu. Les profils déterminent et hiérarchisent les actions correctives à mener pour réduire le niveau de contamination.

L'élaboration des profils de vulnérabilité s'est faite en concertation avec les acteurs du territoire (gestionnaires des ports, plaisanciers, chantiers nautiques, gestionnaires de réseaux d'eaux usées, SPANC, Chambre d'Agriculture, IFREMER...). Dans un premier temps ces acteurs ont été consultés pour leur expliquer la démarche et recueillir des informations. Dans un deuxième temps ces acteurs ont été invités à participer au Comité de pilotage (composition en annexe). Cette première phase a permis de remobiliser les acteurs sur les risques bactériens, qui sont moins connus et moins bien maîtrisés que les risques physicochimiques.

Un premier Comité technique a été composé de spécialistes des contaminations bactériennes pour définir la trame des profils de vulnérabilité (DDTM, IFREMER, Conchyliculteurs, Chambre d'Agriculture, financeurs, EPCI).

Ce Comité technique a été ouvert aux acteurs des bassins versants qui par leur présence ou leur activité sur le territoire participent à la contamination des estuaires, pour former le Comité de pilotage des profils de vulnérabilité. Le Comité a été réuni en septembre et en octobre 2017. Lors de la deuxième réunion le Comité de pilotage a été sollicité pour hiérarchiser les priorités et établir les actions à mettre en place sur la période 2018-2021.

2.3/ Le suivi de la qualité de l'eau

Rappel des objectifs :

- Suivre l'évolution des teneurs en bactéries dans les eaux de surfaces
- Déterminer l'origine des contaminations sur les secteurs à enjeu par des investigations complémentaires en particulier sur les ruisseaux en rive gauche de l'estuaire de l'Aven à proximité de la concession de Coat-Melen

Protocole de suivi

- Prélèvements après des pluies entraînant des ruissellements (précipitations >10 mm/24h) aux 5 exutoires et sur 7 points de ciblage. Fréquence théorique mensuelle sous réserves de précipitations suffisantes.
- Prélèvements aux exutoires des 5 principaux cours d'eaux contributeurs, la veille de ceux effectués dans le cadre du réseau microbiologique (REMI), pour mettre en relation les teneurs observées dans les coquillages avec celles apportées par les bassins versants dans les estuaires. Ces prélèvements permettent de réaliser le suivi par temps sec. Fréquence mensuelle.
- 3 recherches de l'origine des contaminations sur le ruisseau de Coat-Melen entre mars et juin, pour compléter l'analyse réalisée en novembre 2016 par la DDTM.

Les teneurs en E. Coli dans les cours d'eau

► Les résultats et l'interprétation des suivis sont présentés en Annexe 7.

Les teneurs en E. Coli dans les coquillages

► Les résultats et l'interprétation des suivis sont présentés en Annexe 7.

2.4/ Actions complémentaires

La réhabilitation des assainissements non collectifs

Pour le territoire de Quimperlé Communauté

Le nombre de réhabilitations reste faible avec 4 réhabilitations finalisées avec les aides.

Pour le territoire de CCA

8 particuliers ont réhabilité leur installation avec les aides.

► Le programme de réhabilitation a été suspendu en mai 2017, suite à une décision du tribunal administratif. L'AELB a proposé une nouvelle convention en novembre. Les deux EPCI ont déposé un dossier pour bénéficier de la poursuite des aides à la réhabilitation des ANC.

L'amélioration des réseaux d'assainissement collectif

Les incidents sur les réseaux d'eaux usées

En 2017, 2 surverses de réseaux ont été enregistrées à Kerbrizillic (Moëlan/Mer) en février et en mars.

Une dizaine de boîte de raccordement de particuliers installées dans des fossés ont été changées pour des modèles étanches en amont du poste de relèvement.

L'équipement du poste par un système de mesure des débits entrants et de surverse devrait désormais permettre de mieux cerner les secteurs à l'origine des dysfonctionnements.

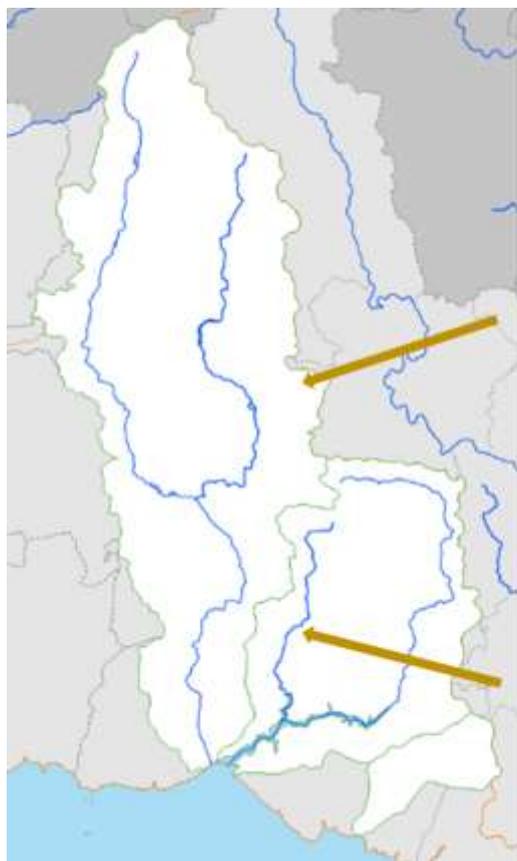
Extension de réseau

Le projet d'extension du réseau de collecte des eaux usées de Merrien (Moëlan/Mer) a été validé en novembre 2017 par les financeurs. Les travaux sont programmés au premier semestre 2018.

Le programme bocager

Quimperlé Communauté porte un programme de reconstruction du bocage sur son territoire depuis 2012, dans le cadre du programme Breizh Bocage financé par le FEADER, la Région, le Département et l'Agence de l'Eau.

En 2017, 185 m de talus ont été construits perpendiculairement à la pente dans le bassin versant du Dourdu (Riec/Bélon). Un talus de 190 m a été construit perpendiculairement à la pente dans le bassin versant de l'Aven à Bannalec suite à un réaménagement foncier.



Le projet agroenvironnemental et climatique

Un projet agroenvironnemental et climatique (PAEC) a été déposé fin décembre 2016 pour permettre aux agriculteurs du bassin versant de l'Aven-Bélon-Merrien de s'engager dans des mesures agroenvironnementales (MAEC). Le PAEC a été déposé par le syndicat mixte Ellé-Isole-Laïta. Quimperlé Communauté est le maître d'ouvrage sur l'Aven-Bélon-Merrien en partenariat avec Concarneau Cornouaille Agglomération.

5 agriculteurs ont engagé des mesures territoriales.

18,5 ha ont été contractualisés avec des mesures dites « herbe » qui limitent le chargement en bovin à l'hectare avec ou sans limitation de la fertilisation. Les parcelles en MAEC ont au moins 50% de leur surface en zone humides.

5,7 km de haies ont été engagés dans un mode de gestion durable.

8 agriculteurs ont signé une MAEC dite « système » limitant la part de maïs dans la production de fourrage pour maximiser l'usage de l'herbe. 4 d'entre eux se sont engagés à réduire leur surface en maïs.

	MAEC Système	Mesure « herbe »	« Mesure haie »
Rosporden	3		
Scaër	1	2	1
Bannalec	1		1
Riec/Bélon	1		
Moëlan/Mer	2		
Mellac		1	1

Nombre de contrats engagés en 2017

2.5/ Le bilan financier

La dépense totale s'élève à 19 153 €, soit 81% du budget prévisionnel

VI – PROGRAMME DE GESTION DES COURS D’EAU

→ **Objectif n°4 du SAGE** : Maintenir le bon état morphologique et biologique des cours d’eau

Rappel du contexte

Le territoire dispose de deux volets milieux aquatiques (VMA) distincts intégrés dans le Contrat territorial Sud Cornouaille:

- **Sur les bassins versants de la Baie de la Forêt** avec un linéaire de 311 kms de cours d’eau
Maîtrise d’ouvrage : Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA), en partenariat avec la Communauté de communes du Pays Fouesnantais (CCPF)
- **Sur les bassins versants Aven – Belon**, avec un linéaire de 480 kms de cours d’eau.
Maîtrise d’ouvrage : Quimperlé Communauté, en partenariat avec CCA

Sur ces 2 territoires, une étude préalable a été réalisée en 2016 et a permis de mettre à jour les diagnostics existants et d’établir une nouvelle programmation de travaux concernant les milieux aquatiques sur la période 2017-2021.

Dans le cadre du SDAGE Loire Bretagne 2016-2021, l’ensemble des masses d’eau cours d’eau ont été classées en bon état écologique à l’exception de la masse d’eau du Dour Ruat. Les diagnostics de terrain réalisés en 2016 laissent néanmoins apparaître des perturbations liées à la continuité et à l’hydro-morphologie.

L’enjeu principal sera donc d’atteindre le bon état écologique sur la masse d’eau du Dour Ruat et de maintenir le bon état sur l’ensemble des cours d’eau du territoire.

1. Bassins versants de la Baie de la Forêt

Maître d’ouvrage : Concarneau Cornouaille Agglomération / 0.65 ETP d’un technicien rivière + 2.4 ETP d’agents

1.1/ Bilan des actions 2017

Les principales actions de l’année 2017 sont synthétisées dans le tableau suivant :

Objectifs opérationnels	Actions	Opérations	Indicateurs techniques (nb, km, ha...)
Favoriser le bon fonctionnement des cours d’eau	Pérenniser le bon état	Gestion de la ripisylve	66.6 Km entretenus, 4.3 Km en refus de passage
	Restaurer	Diversification des habitats	Intervention sur 1210 m de ruisseau
	Restaurer	Limiter le piétinement en proposant des dispositifs d’abreuvement	1 courrier adressé à l’ensemble des exploitant, un dispositif installé, 3 en commande
	Restaurer	Restaurer l’hydromorphologie des cours d’eau	3 projets identifiés
	Restaurer	Etude Dour Ruat	Etude complète, 3 réunions du COPIL. Manque un IPR pour solder l’action
Améliorer la continuité écologique (piscicole et sédimentaire) et agir en faveur des populations piscicoles menacées	Restaurer	Restaurer la petite continuité	10 aménagements réalisés
	Accompagner	Inciter les propriétaires à restaurer la continuité en liste 2	Définition d’un cadre d’accompagnement financier, 1 réunion d’information
	Accompagner	Inciter les propriétaires à restaurer la continuité en liste 2	Une solution définie sur le Moulin Pell avec le propriétaire Gilles GOURIOU
Protéger, restaurer, réhabiliter et gérer les zones humides	Etudes	Reprise de l’étude de réhabilitation des anciennes lagunes de Melgven	1 Réunion avec les élus de Melgven, 1 réunion du COPIL

Travaux d'entretien des cours d'eau

L'entretien est une opération légère qui consiste, par des interventions régulières, à pérenniser les travaux de restaurations et éviter une nouvelle dégradation du milieu. Cette intervention concourt au maintien du bon état écologique des cours d'eau du territoire. Elle est à mettre en relation directe avec les interventions de restaurations menées depuis 2009 pour atteindre le bon état des cours d'eau du territoire. L'entretien régulier de la ripisylve répond à plusieurs enjeux :

- Maintenir un milieu ouvert et équilibré. La sélection opérée dans la gestion de la ripisylve permet de maintenir une diversité maximale en termes d'essences et de classe d'âge.
- La gestion de la ripisylve permet une sélection en fonction de l'état sanitaire des peuplements capable d'optimiser l'auto-épuration des cours d'eau et s'assurer un bon maintien des berges.
- La gestion équilibrée et sélective de la ripisylve doit permettre de limiter l'impact des épisodes de crues pour les biens et les personnes.
- Les cours d'eau sont des lieux récréatifs pour une partie de la population : promenade, chasse, pêche ... La gestion de ce milieu revêt un intérêt évident en termes de paysage et de développement économique et touristique.
- La gestion du bois dans l'eau est une composante essentielle de l'entretien : la matière organique issues du bois en rivière est à la base de la chaîne alimentaire du système « milieu aquatique ». En conséquence, il conviendra de ne pas aseptiser le milieu, et à contrario, de laisser un maximum de matière organique dans le cours d'eau lors des passages d'entretien.

Par ailleurs, la présence sur le terrain des agents de la collectivité permet une veille et limite les dégradations directes du milieu du type dépôts sauvages, traitements phytosanitaires, barrage du ruisseau

Un protocole interne a été rédigé pour la réalisation des interventions de restauration et d'entretien des cours d'eau sur le territoire. Ce cahier des charges est le garant du respect des écosystèmes dans la mise en place des chantiers. Il est également applicable aux intervenants externes à la collectivité, notamment à l'AAPPMA.

Pour 2017, les interventions ont concerné :

Cours d'eau	Prévisionnel (Km)	Réalisé (Km)
Moros – intervention en régie	38.3	38.3
Moros – intervention AAPPMA	2	2
Pontérec	6.1	6.1
Groasguen	7.1	2.8
Kerguil	3.2	3.2
Kerbader	3.8	3.8
Kervraou	8.2	8.2
Garlodic	4.2	4.2
Total	70.9	66.6

Un linéaire de 4.3 Km sur le ruisseau de Groasguen n'a pas pu être réalisé. Il s'agit d'une seule propriété dont le propriétaire a refusé le passage de la collectivité. La carte correspondante figure en annexe

Travaux de restauration

La restauration de l'hydromorphologie s'apparente à une amélioration de la qualité de l'habitat. La principale perturbation concerne les travaux hydrauliques de rectification du cours d'eau. Ces interventions (recalibrage, déplacement, curage ...) conduisent à une destruction de l'habitat : uniformisation du lit, homogénéisation des écoulements, disparition de la granulométrie grossière. La perte de diversité des milieux conduit à une diminution de la biodiversité : les poissons ne retrouvent plus les conditions de réalisation de leur cycle biologique, la macro faune s'appauvrit, les mammifères et batraciens se déplacent vers des milieux plus accueillants. La restauration de l'hydromorphologie doit alors tendre vers une restauration du milieu d'origine afin d'optimiser le potentiel d'accueil de la faune inféodée aux milieux aquatiques.

Parallèlement, la restauration des cours d'eau et de la fonctionnalité des milieux aquatiques permet une amélioration de la qualité de l'eau. En effet les cours d'eau ont une capacité d'épuration de la ressource intéressante. La restauration du milieu améliore la connexion avec les zones humides riveraines et optimise les échanges avec la zone hyporhéique. Il en résulte une amélioration globale de la qualité de l'eau.

Cours d'eau	Type d'intervention	Linéaire concerné
Groasguen - Pennarun	Diversification des habitats	200 m
Groasguen	Diversification des habitats	50 m
Moros - Parc ar C'hezec	Plantes envahissantes et diversification des habitats	150 m
Moros - Kerangoarant	Bois dans l'eau et diversification des habitats	500 m
Moros – Moulin Nobles	Bois dans l'eau et diversification des habitats	300 m
Moros – Kergroac'h	Réduction d'un abreuvoir	10 m
	TOTAL	1210 m

Projets en cours

3 projets ont été identifiés, e bonne voie de réalisation pour 2018 :

1. Le contournement du plan d'eau de Pont Raker, ruisseau de Pontérec, commune de La Forêt Fouesnant
2. Le débusage d'un linéaire de 70 m sur le ruisseau de Pontérec, commune de la Forêt Fouesnant
3. La renaturation d'un linéaire de 100 m environ sur un affluent du Styval, commune d Concarneau

Restauration de la petite continuité

La continuité s'entend écologique et sédimentaire :

- Ecologique, elle concerne la possibilité pour l'ensemble des espèces animales inféodées aux milieux aquatiques de migrer le long du ruisseau pour accomplir leur cycle biologique.
- Sédimentaire, elle s'applique au transit sédimentaire amont / aval.

Concrètement, ce double objectif est appliqué dès que les conditions le permettront, notamment sur un plan technico / financier. Dans le cas contraire, seul l'aspect écologique est traité. La continuité est un axe prioritaire du SDAGE Loire Bretagne et du SAGE Sud Cornouaille. Il répond à la nécessité de rendre transparent, notamment à la migration piscicole, un maximum d'ouvrages hydrauliques. Au travers de cette thématique, 3 espèces sur le territoire présentant des exigences différentes en termes de franchissement d'obstacles, principalement liées à leur capacité de nage, sont plus particulièrement suivies :

- Le saumon, espèce amphibiotique, c'est-à-dire accomplissant une partie de leur cycle en milieu marin. Pour ce poisson très bon nageur et bon sauteur, une logique aval / amont doit être appliquée. Cette espèce est présente sur 2 % du linéaire, et n'est prise ne compte que sur les plus gros cours d'eau, et uniquement sur la partie aval.
- L'anguille, espèces amphibiotique également. Pour ce poisson très mauvais nageur et incapable de sauter, mais est doué de reptation, une logique aval / amont doit également être appliquée. L'anguille est présente sur la quasi-totalité du linéaire. Ses exigences écologiques sont donc systématiquement prises en compte.
- La truite, espèce emblématique des ruisseaux côtiers Bretons, est un poisson holobiotique capable d'assurer son cycle biologique en dépit d'un cloisonnement partiel. La truite est bonne nageuse et est capable de sauter. Elle est également présente sur la majeure partie du linéaire, ses exigences sont prises en compte dans tous les projets d'aménagement.

Pour 2017, 10 aménagements de **petite continuité** ont été réalisés. Ils sont synthétisés dans le tableau suivant :

Ref.	Ruisseau	Type d'ouvrage	Aménagement réalisé
1	Groasguen	Seuil	Destruction partielle
2	Groasguen	Seuil	Destruction partielle
3	Groasguen	Buse	Rehaussement de la lame d'eau par seuils en pierres
4	Mestrezec	Talus	Aménagement d'un contournement
5	Ponterec	Talus	Aménagement d'un contournement
6	Pontérec	Seuil	Destruction partielle
7	Moros	Seuil	Destruction partielle
8	Moros	Buse	Rehaussement de la lame d'eau par seuils en pierre
9	Kervraou	Pont effondré	Retrait de la partie effondrée
10	Kervraou	Seuil	Aménagement d'un contournement

Concernant les actions en liste 2 :

Définition d'un protocole d'accompagnement	Afin d'inciter les propriétaires d'ouvrages obstacles à la continuité localisés en liste 2 à réaliser des travaux de mise en conformité, CCA a voté un dispositif d'accompagnement à la fois technique et règlementaire, et financier (subvention max. de 5000 €)
Organisation d'une rencontre des propriétaires	Une invitation a été adressée à l'ensemble des propriétaires de moulin localisés en liste 2 sur le bassin de l'Odet à l'Aven, soit 7 propriétaires. L'objectif de cette rencontre était de rappeler les obligations règlementaires et de présenter le protocole d'accompagnement de CCA.
Engagement du Moulin Pell (Moros)	Le Moulin Pell, ouvrage localisé sur la commune de Melgven, a fait l'objet d'une concertation entre le propriétaire, la collectivité et les services de l'Etat (AFB et DDTM), et a permis de définir une solution acceptable.

Etudes et suivi

2017 a été marqué par le lancement de plusieurs études / dossier importants, dont la liste figure dans le tableau ci-dessous :

Déclaration d'intérêt Général	La DIG répond à une procédure administrative du Code de l'Environnement. Elle permet à une collectivité de justifier sa légitimité à intervenir sur des propriétés privées et à réaliser des travaux dans le respect de la réglementation.
Diagnostic du Dour Ruat	Le Bassin du Dour Ruat est la seule masse d'eau « cours d'eau » déclassée du territoire. Une étude spécifique a été commandée pour mieux cerner les perturbations de ce petit bassin côtier (commune de Trégunc)
Restauration du site des lagunes de Melgven	La commune de Melgven a arrêté l'exploitation de ses lagunes en 2014 suite à la création d'une nouvelle STEP. La restauration écologique et la mise en valeur du site est devenu une priorité du contrat de territoire de l'Agglomération de Concarneau

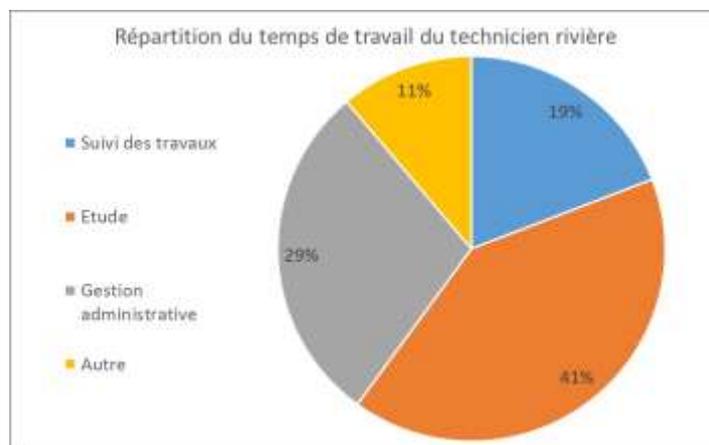
1.2/ Moyens humains

L'animation du contrat est assurée par un technicien de rivière. Les travaux sont principalement réalisés en régie, par une équipe de 3 agents.

Le temps de travail du technicien rivière est réparti selon :

- Le suivi des travaux d'entretien et de restauration réalisés en régie ou par des prestataires
- Les études, en 2017 : les lagunes de Melgven, le Dour Ruat, la Déclaration d'Intérêt Général
- La gestion administrative des dossiers : courriers de demande d'autorisation de travaux, rédaction de notes et bilans en interne et pour les partenaires, gestion financière ...
- Autre : réunions de service, organisation de comités de pilotage, rencontre avec les riverains ...

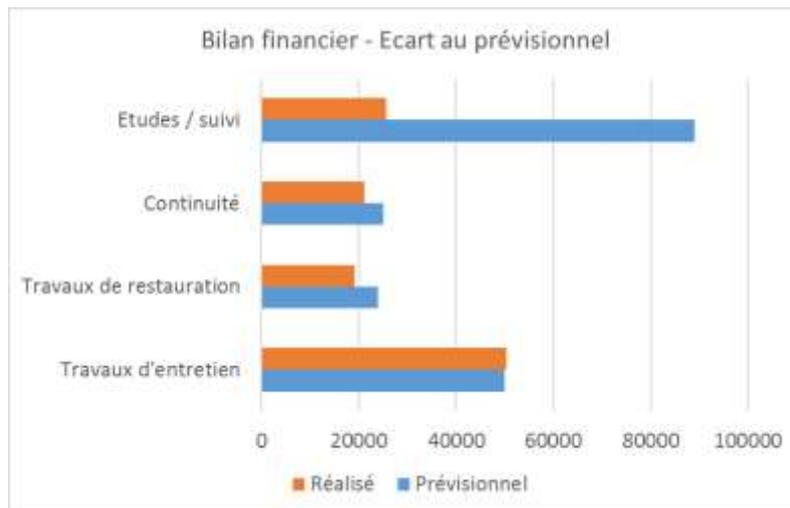
Cette répartition est précisée sur le graphique suivant :



1.4 Bilan Financier

La dépense totale s'élève à 116 504 €, soit 61% du budget prévisionnel

Le graphique suivant illustre ce bilan.



Les principaux écarts concernent les études :

- Le coût prévisionnel de l'Etude sur le Dour Ruat a été estimé à 20 000 €. Le bureau d'étude sélectionné a fait une proposition à moins de 13 000 € TTC. La prestation n'est pas soldée : un IPR doit encore être réalisé en avril 2018..
- Les études complémentaires programmées sur les lagunes de Melgven n'ont pas été réalisées : le comité de pilotage a conclu à une manque de cohérence du projet initial. Une nouvelle proposition doit être présentée au premier semestre 2018.

► Le bilan détaillé du volet Milieux aquatiques sur les bassins versants de la Baie de la Forêt figure en [Annexe 8](#).

1.5 Perspectives année N+1

Le prévisionnel 2018 est établi de la manière suivante :

- Poursuite des opérations d'entretien sur un linéaire de l'ordre de 70 Km de cours d'eau
- En fonction des conclusions de l'étude sur le Dour Ruat, échanges avec les propriétaires pour la réalisation des travaux de restauration
- Réalisation des travaux sur le Pontérec (contournement de l'Etang de Pont Raker, débusage à Menez Bonidou)
- Réalisation des travaux de renaturation à Pendreau sur le Styval
- Travaux d'amélioration de la petite continuité sur une dizaine d'ouvrages
- Travaux de restauration de la continuité en liste 2 sur le Moulin Pell
- Engagement du Moulin Chef du Bois et moulin du Prieuré en liste 2 sur le St Laurent
- Lancement des études complémentaires sur les lagunes de Melgven
- Lancement de la procédure de DIG sur le territoire de l'Odet à l'Aven

2. Bassins versants de l'Aven Belon

Maître d'ouvrage : Quimperlé Communauté

0.5 ETP d'un technicien rivière + 2.9 ETP d'agents pour l'entretien des cours d'eau + 0.08 ETP d'agents pour les travaux

Périmètre

L'objectif du programme d'action 2017-2021 est d'une part de poursuivre les travaux sur le bassin Aven-Ster Goz et d'autre part d'intégrer progressivement le Belon et les petits côtiers après réalisation du diagnostic.

Le bassin versant de l'Aven couvre une surface d'environ 130 km² pour un linéaire de cours d'eau de l'ordre de 150 km. Le principal affluent de l'Aven est le Ster-Goz, la surface de son bassin versant est de l'ordre de 80 km² pour environ 120 km de cours d'eau.

Le bassin versant du Belon et les ruisseaux côtiers représentent 140 km² pour un linéaire de cours d'eau estimé à 210 km d'après l'inventaire départemental.

Maîtrise d'ouvrage

Quimperlé Communauté a inscrit dans ses statuts les actions d'intérêt communautaire de protection et mise en valeur de l'environnement dont les dispositifs contractuels de protection des milieux aquatiques, le suivi et l'animation des contrats de gestion de bassins versants du territoire.

Animation du Volet Milieux Aquatiques (VMA)

Quimperlé Communauté a fait le choix d'un fonctionnement en régie pour mener à bien le programme d'actions prévu au VMA. Les moyens humains mobilisés pour cela sont :

- Un technicien de rivière à mi-temps pour l'animation, la mise en œuvre et le suivi du programme
- Une équipe d'agents en régie à l'année (Gregory LAZ, Laurent GALLO et Christophe HENAFF) encadrée par Yann DENIS pour les travaux de restauration, d'entretien et les petits aménagements de restauration de la continuité et de la morphologie.
- Le recours au service travaux pour les aménagements importants de restauration de la continuité et de la morphologie.

2.2/ Bilan des actions 2017

Les moyens mobilisés

Technicien de Rivière

Ronan LE BARS occupe le poste de Technicien de rivière sur la base d'un mi-temps (0,5 ETP). Comme les années précédentes, ce temps de travail est réparti entre l'Aven (4/5^{ème}) et le Ster Goz (1/5^{ème}).

Le détail des activités liées aux différents volets présentés ci-dessus est résumé dans le tableau suivant :

Restauration	Dossiers réglementaires (DIG, déclarations), Concertation avec les propriétaires-exploitants pour obtenir les autorisations, Participation et suivi des travaux, Mise en œuvre du volet alternatif à l'abreuvement direct au cours d'eau
Entretien	Mise à jour des bases de données des propriétaires, Demandes d'autorisations propriétaires), Suivi des travaux des AAPPMA
Continuité	Echanges avec les propriétaires et les services de l'état, Suivi de l'étude sur le moulin du Grand Poulguin à Pont Aven, Suivi des travaux des étangs de Rosporden
Etudes et suivis	Indices d'abondances saumon et truite, Comptage frayères saumon, Constitution de la base de données pour le diagnostic du Belon et côtiers
Communication	Révision de la plaquette de présentation du contrat, Accueil de groupes, Conférence de presse DIG
Animation générale	Commissions et groupe de travail du SAGE Sud-Cornouaille ; étude « têtes de bassin versant », Commission Environnement ; réunions de pôle et de services, Réflexion sur les perspectives (projet de territoire, Gemapi...), Rédaction et mise en forme du bilan d'activités ; Mise à jour de la base de données du CTMA, cartes travaux, Participation au réseau des Techniciens Rivière et aux journées techniques départementales, Accueil de stagiaires

Equipes techniques

Les travaux de restauration, d'entretien et les petits aménagements sont réalisés par une équipe de trois agents en régie encadrée par Yann DENIS. L'ensemble du personnel est employé par Quimperlé Communauté.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre, le total des heures travaillées par les agents d'entretien et l'encadrant s'élève à 4606 heures soit 2,9 ETP au total à comparer aux 4 ETP prévus. Sur le terrain, 78% du temps de l'équipe a été consacré aux travaux sur l'Aven et le Ster Goz, 14% aux interventions suite à la tempête Zeus et 8% aux activités d'aménagement et de suivi.

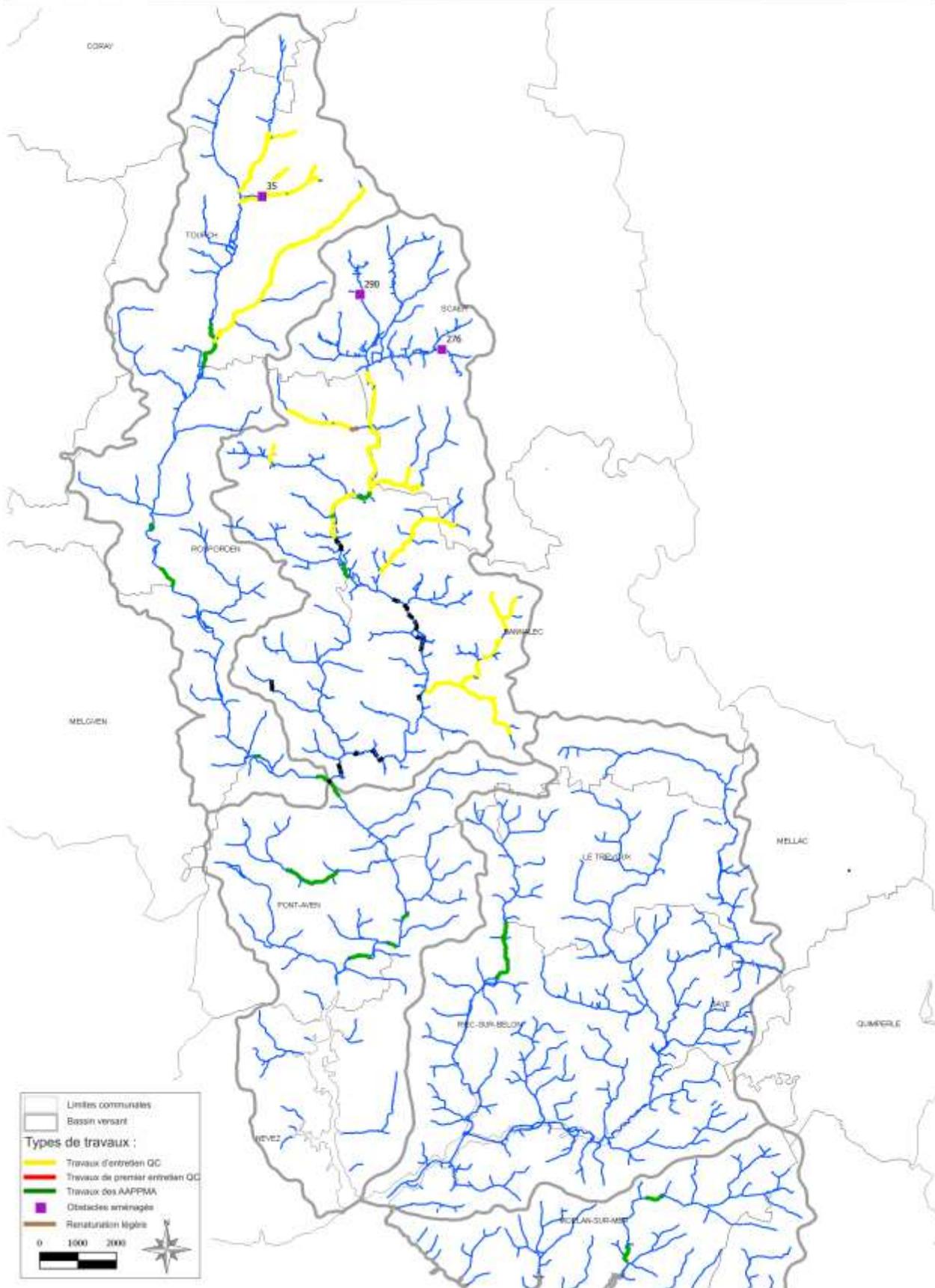
Par rapport au prévisionnel, l'absence d'un agent dans l'équipe les six premiers mois de l'année (contrat d'avenir non obtenu) a eu pour conséquence, comme les années précédentes, la réduction du nombre de jours de travaux effectifs et donc in fine du linéaire de travaux réalisé. Ainsi, les premiers travaux sur le Belon n'ont pu être réalisés. Cependant, l'évolution des techniques de travaux ainsi que le temps plus important passé en fin d'année sur le chevelu du Ster Goz ont permis de s'approcher du ratio coût/km prévisionnel.

Ceci est également lié au fait que l'équipe n'a passé que très peu de temps sur les aménagements (continuité et hydromorphologie), la réalisation des travaux ayant été confiée pour l'essentiel aux agents du service travaux.

Au nombre de trois, les agents du service travaux ont consacré 133h (soit 0,08 ETP aux travaux de restauration de la morphologie et de la continuité.

Principaux objectifs et indicateurs de réalisation

Objectifs opérationnels	Actions	Opérations	Indicateurs techniques (nb, km...)	Indicateurs financiers (en €)
Favoriser le bon fonctionnement des cours d'eau	<i>Restauration morphologique des cours d'eau</i>	<i>Recharge ponctuelle en granulats</i>	<i>0,12 km</i>	8 886,71 €
		<i>Matériels alternatifs à l'abreuvement</i>	<i>11</i>	5 685,29 €
	<i>Entretien des cours d'eau</i>	<i>Gestion de la ripisylve QC</i>	<i>34,44 km</i>	78 891,18 €
		<i>Gestion de la ripisylve AAPPMA</i>	<i>9,58 km</i>	5 142,31 €
		<i>Gestion des embâcles QC</i>	<i>1,3 km</i>	14 159,96 €
Améliorer la continuité écologique (piscicole et sédimentaire) et agir en faveur des populations piscicoles menacées	<i>Restauration de la continuité</i>	<i>Effacement d'obstacle</i>	<i>4</i>	10929,01 €
		<i>Petits aménagements (seuils...)</i>		
Développer et suivre un observatoire des pratiques et de leurs impacts sur l'eau	<i>Suivi des populations piscicoles</i>	<i>Suivi des frayères de saumon</i>	<i>Réalisation partielle</i>	4 126,62 €
		<i>Indice truite</i>	<i>réalisé</i>	970,97 €



DIG et démarches réglementaires

La mise en place du CTMA de l'Aven Ster Goz a fait l'objet d'une déclaration d'intérêt général (DIG) soumise à enquête publique. Cette dernière s'est déroulée du 20 décembre 2012 au 21 janvier 2013. L'arrêté du préfet a été signé le 3 Avril 2013 et sa durée de validité est de 5 ans.

Afin de permettre la mise en œuvre du nouveau programme de travaux, une nouvelle demande de Déclaration d'Intérêt Général couplée à un dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau a été faite fin juin 2017. Cette procédure a donné lieu à une enquête publique qui s'est déroulée du 11 décembre 2017 au 12 janvier 2018.

Par ailleurs dans le cadre des interventions 2017, des dossiers de déclaration ont été réalisés pour les chantiers sur le Ster Roudou (recharge en granulats + remplacement d'une buse par un pont), sur le Dourdu (remplacement d'une buse par un pont) et le ruisseau de Trégana (suppression de buse).

Autorisations de travaux

Un fichier complet des riverains du bassin versant Aven Ster Goz a été réalisé sur la base des données cadastrales des communautés de communes concernées.

En plus de la DIG, une demande d'autorisations écrite a été envoyée aux propriétaires pour les travaux 2017, soit 166 courriers. Par ailleurs, des contacts téléphoniques ont eu lieu au fur et à mesure de l'avancement des chantiers.

Travaux d'entretien de la ripisylve de Quimperlé communauté

En 2017, le suivi des travaux de l'équipe de Quimperlé Communauté a été assuré par l'encadrant de chantier au fur et à mesure de l'avancement de ceux-ci. Les interventions sont reportées sur des cartes au 10 000^{ème}.

Sur le Ster Goz

Les travaux d'« entretien » ont été réalisés en début d'année sur le secteur amont de la rivière (linéaire de 5,5km) ainsi que sur 4 affluents principaux (Moustoulgoat, Quinquis, Kerancalvez et Kery) sur un linéaire de 6,5km conformément au programme prévisionnel.

La partie programmée en « entretien » sur les têtes de bassin du Ster Goz a été entretenue sur 8,5 km à partir du 25 octobre. Elle n'a pas pu être réalisée en totalité du fait des importantes chutes d'arbres à la suite de la tempête « Zeus ».

Le tableau ci-dessous présente le récapitulatif des travaux d'entretien réalisés sur le Ster Goz :

BV	Type	Cours d'eau	Travaux d'entretien	Travaux d'urgence	Total
Ster Goz	Rivière	Ster Goz amont	5,52	0,15	6,28
		Ster Goz median	0,00	0,69	1,12
		Ster Goz aval	0,00	0,29	0,29
	Ruisseaux	Ster Roudou aval	0,53		0,53
		Kery aval	2,09		2,09
		Kerancalvez aval	1,34		1,34
		Quinquis aval	1,56		1,56
		Moustoulgoat aval	0,95		0,95
	Chevelus	Ster Roudou amont	1,31		1,31
		Kery amont	0,19		0,19
		Dour an Paon amont	0,50		0,50
		Kerancalvez amont	1,21		1,21
		Kerhat	0,62		0,62
		Moustoulgoat amont	2,71		2,71
		Quinquis amont	1,89		1,89
	Stang Moustoir	0,00	0,17	0,17	
Total général (km)			20,42	1,30	21,84

Au cours de l'année 2017, 25 journées ont été consacrées aux travaux d'urgences sur le Ster Goz et quelques affluents soit l'équivalent de 1,3 km de travaux réalisés en dehors du programme prévisionnel. Ce nombre importants de jours est dû aux nombreuses chutes d'arbres provoqués par la tempêtes « Zeus ».

Sur l'Aven

Après un passage « restauration » sur les affluents de l'Aven en 2013, un premier passage d'« entretien » a été réalisé sur la partie amont du bassin versant (ruisseaux de Coadry, Restamborn, Kernabat, Kerlen, et le Pont ar C'Hleudic aval). 14 km de ruisseaux ont été entretenus soit le même linéaire qu'en 2013. Les absences cumulées du personnel (6 jours de présences au mois de février) et les nombreuses journées de travaux d'urgences ont retardés le début du passage sur l'Aven (du 15 juin à la fin octobre). De ce fait les 18km programmés n'ont pu être réalisés.

Le tableau ci-dessous présente le récapitulatif des travaux de restauration réalisés sur l'Aven :

BV	Type	Cours d'eau	Travaux d'entretien
Aven amont	Ruisseaux	Coadry	2,10
		Pont ar C'hleudic	2,01
		Restamborn	0,77
	Chevelus	Coadry	5,10
		Kerlen	0,78
		Kernabat	0,98
		Mine Guerveur	0,42
		Pont ar C'hleudic	0,15
		Restamborn	1,60
	Total général (km)		

Travaux d'entretien de la ripisylve des AAPPMA

Les AAPPMA réalisent depuis de nombreuses années des travaux d'entretien de cours d'eau. Avec l'intégration du Belon et des petits ruisseaux côtiers dans le périmètre du contrat, les travaux de l'AAPPMA de Quimperlé sont désormais pris en compte et viennent s'ajouter aux travaux réalisés sur le bassin de l'Aven-Ster Goz par les AAPPMA du Ster Goz, de Pont Aven et de l'Aven et des étangs de Rosporden Cet engagement des AAPPMA a été formalisé dans le cadre d'une convention pluriannuelle avec la collectivité.

Le tableau ci-dessous présente les linéaires de cours d'eau ayant fait l'objet d'interventions par les AAPPMA :

BV	Type	Cours d'eau	AAPPMA du Ster Goz	AAPPMA de Pont Aven	AAPPMA de Rosporden	AAPPMA de Quimperlé
Ster goz	Rivière	Ster Goz amont	0,61			
		Ster Goz médian	0,43			
Aven	Rivière	Aven amont			1,51	
		Aven médian		0,39	0,76	
		Aven aval		1,29		
	Ruisseau	Pennalenn		1,66		
Belon & côtiers	Ruisseaux	Dourdu				2,00
		Merrien				0,93
Total par AAPPMA (km)			1,04	3,34	2,27	2,93
Total général (km)			9,58			

Les 4 AAPPMA ont réalisé au total 9,6 km de travaux effectifs.

Les contrôles des chantiers ont été réalisés :

- mi-octobre pour l'AAPPMA de Pont Aven,
- fin octobre pour l'AAPPMA du Ster Goz,
- début novembre pour l'AAPPMA de l'Aven et des étangs de Rosporden,
- début décembre pour l'AAPPMA de Quimperlé.

Restauration des altérations et renaturation de cours d'eau

L'apparition de travaux de restauration de la morphologie des cours d'eau constitue la principale évolution du nouveau contrat 2017-2021.

Les actions 2017 ont principalement consisté en la préparation des premiers chantiers prévus sur le Ster Roudou (commune de Kernével), notamment l'obtention des accords de la part des propriétaires... La première tranche de travaux prévoyait d'une part une recharge ponctuelle en granulats et d'autre part le remplacement d'une buse par un pont. La mise en œuvre s'est effectuée conjointement entre l'équipe du VMA et le service travaux de Quimperlé Communauté.

Le second site potentiel de remise en fond de vallée n'a pu être réalisé compte tenu de la remise en pâture récente de la parcelle concernée.

Recharge ponctuelle en granulats

Afin de corriger un problème d'incision du lit avec absence de stabilité du substrat auquel s'ajoute un effondrement des berges (obstruction du lit et le développement de plantes herbacées dans le cours d'eau), un apport de matériaux à dominante Ø40/200 sur une épaisseur de 20-30 cm a été réalisé pour reconstituer la couche d'armure. Cette recharge sera accompagnée d'une pose de blocs aléatoire dans le lit mineur en 2018 pour diversifier les écoulements et créer des caches pour la faune aquatique.

Ces travaux de recharge ponctuelle ont été mis en œuvre sur des longueurs comprises entre 5 et 10m pour un total d'environ 40 m répartis sur **120m** de cours d'eau. Un entretien de la ripisylve a été réalisé au préalable.

Remplacement du passage busé par un pont

A l'amont immédiat du site de la recharge en granulat, la buse métallique (portion de canalisation gaz) sous dimensionnée et mal calée a été remplacée par un pont constitué d'une ½ buse PEHD de 6m Ø100 posée sur des longrines en béton armé. Un apport de béton, de pierres et de terres (réutilisation des matériaux) a été ajouté pour terminer l'aménagement et reconstituer le passage.

Fourniture de matériels alternatifs à l'abreuvement direct

La dégradation des berges et du lit des cours d'eau par le piétinement des bovins et des chevaux est l'une des perturbations mise en avant dans le cadre de la mise à jour du diagnostic préalable à la mise en place du contrat 2017-2021.

Par ailleurs, l'abreuvement direct est interdit par le SAGE depuis juillet 2017. Dans le cadre de l'entrée en vigueur de cette mesure réglementaire, un courrier d'information envoyé à l'ensemble des éleveurs par Concarneau Cornouaille Agglomération au titre de l'animation du SAGE.

Le dispositif proposé consiste à aider l'acquisition d'équipements de type pompe de prairie ou bac en gravitaire. Les modalités consistent principalement en la mise à disposition gratuite des systèmes d'abreuvement alternatifs pour une durée de trois ans. Les dispositifs proposés sont les pompes de prairies et les bacs d'abreuvement.

11 équipements ont été fournis en 2017 sur la base d'une convention (voir annexe) soit 4 bacs d'abreuvement et 7 pompes de prairie. La répartition par bassin versant est présentée dans le tableau ci-dessous :

	Aven	Ster Goz	Belon & côtiers
Nombre d'équipements	1	4	6
Nombre d'exploitations	1	2	2
Nombre de pompes de prairies	1	4	2
Nombre de bacs			4
Total équipements			11

Travaux de restauration de la continuité écologique

Petite continuité sur les affluents

Le programme de travaux prévoyait l'aménagement de 5 obstacles à la migration piscicole sur les cours d'eau du bassin de l'Aven-Ster Goz.

4 obstacles ont été aménagés en 2017 dont :

- 1 aménagement d'ancienne prise d'eau
- 2 suppressions de buse
- 1 remplacement de buse par un pont

La suppression de la buse et l'aménagement du pont ont été réalisés par le service travaux de Quimperlé Communauté après dépôt de dossier de déclaration en DDTM.

Le détail des caractéristiques de l'obstacle et le linéaire rendu accessible est présenté dans le tableau ci-dessous :

N° ouvrage	Cours d'eau	Communes	linéaire amont (km)	Problème	Travaux réalisés par	Type de travaux	Linéaire rendu accessible
35	Restambern	Scaër	3,1	Ecoulement souterrain	QC équipe VMA	Réouverture du passage	1,1
224	Restambern	Scaër	0,7	chute 10 cm et pente	Propriétaire suite échange TR	Suppression	0,1
276	Dourdu	Scaër	1,6	Chute 30 cm + taille et pente	QC service travaux	Remplacement de buse par pont	1,6
290	Tregana	Scaër	2,1	chute 10 cm taille et pente	QC service travaux	Suppression	0,5
Total linéaire rendu accessible							3,3

Accompagnement des propriétaires d'ouvrages en liste II

L'engagement de la collectivité sur ce point consiste à accompagner les propriétaires d'ouvrages classés en liste II pour le montage de dossiers.

En 2017, le technicien de Rivière a participé au suivi travaux sur les Etangs de Rosporden (ROE 7112) et à l'étude du moulin du Grand Poulguin pour laquelle le Technicien de Rivière avait rédigé le cahier des charges en 2014 (ROE 7039).

Un point sur l'ensemble des ouvrages classés sur le périmètre d'intervention de Quimperlé Communauté a également été réalisé avec l'AFB et la DDTM en février.

Actions de suivi mises en œuvre en 2017

Les objectifs de cette activité sont de compléter les connaissances du milieu naturel et de son environnement, de suivre les travaux d'entretien et d'aménagements ainsi que de chercher à en mesurer les impacts.

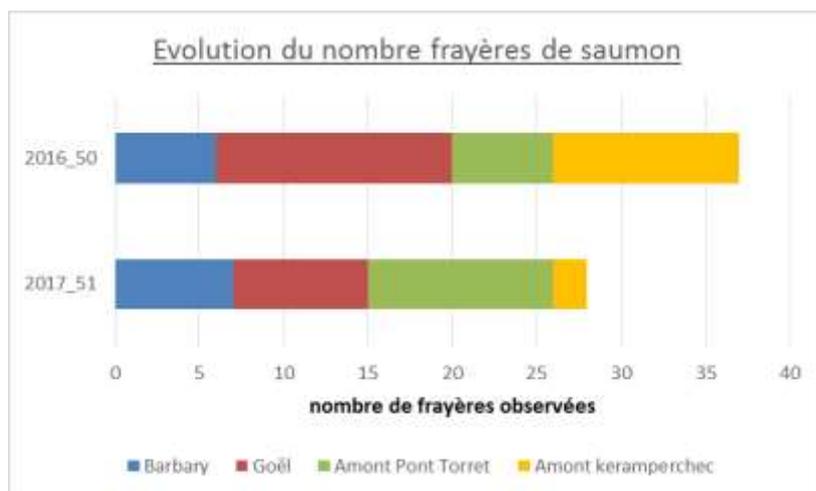
Cette année, la collecte de données se compose de l'indice d'abondance saumon et des premiers repérages des frayères de saumon. Du fait des débits importants, l'inventaire final de frayères de saumon n'a pu être réalisé.

Comptage frayères saumon 2017-2018

En raison des débits importants et des pluies, le comptage final de frayères de saumon n'a pu être réalisé. Quelques sorties ont cependant été effectuées dans le cadre du suivi du déroulé du frai.

La première sortie réalisée le 7 décembre sur les stations de l'Aven (Barbary, Goël, Pont et Torret) et du Ster Goz (Keramperchec) a permis de voir quelques saumon sur site sans pour autant permettre de comptabiliser le nombre de frayères compte tenu des débits et de la turbidité de l'eau.

Le second passage le 21 décembre a pu se faire dans de bonnes conditions d'observations. 28 frayères ont été observées sur les 4 secteurs prospectés.



Si on compare avec le suivi de l'hiver précédent, on constate que le nombre de frayères est le même pour l'Aven et en net retrait sur le Ster Goz.

En parallèle, une prospection quasi complète du Ster Goz a été réalisée entre les 18 et 21 décembre 2017 dans la continuité des suivis réalisés depuis 1998. Les conditions d'observations étaient correctes, l'eau légèrement trouble avec 45 cm de hauteur d'eau à la station de mesure de Pont-Meya.

44 frayères et 27 « grattés » ou interrogations ont été recensées à cette occasion. 28 saumons dont 9 sur frayères ont également été observés. En comparaison, 76 frayères, et 18 « grattés » ou interrogations avait été comptabilisés à la même époque en 2016.

Au vu du nombre de frayères observées en décembre et des échos sur le nombre de géniteurs présents sur les différents bassins versant, on peut estimer que le nombre global de frayères sur l'Aven Ster Goz pour cet hiver 2017-2018 se situe à minima au niveau de celui de l'hiver 2016-2017, soit entre 250 et 300 frayères à l'échelle Aven-Ster Goz.

Indice truite 2017

Le contrat prévoit la mise en place d'indicateurs pour le suivi des actions. L'essentiel de ces indicateurs est mis en œuvre en interne (mise à jour de la base de données REH, suivi frayères...) mais il est prévu de faire appel à un prestataire pour l'évaluation des aménagements de restauration de la continuité écologique.

Comme les années précédentes, la Fédération de Pêche du Finistère a été chargée de réaliser la pêche électrique.



Truitelle mesurée après capture



Inventaire par pêche électrique

Par ailleurs, 2 nouvelles stations ont été pêchées en 2017 pour évaluer l'effet des travaux :

- A l'amont immédiat de l'obstacle 276 sur le Dourdu
- Au niveau du site de recharge en granulat inscrit dans le programme 2018 sur le Ster Roudou

Aucune truite n'a été pêchée sur le premier site et seulement 1 juvénile de l'année sur le second ce qui confirme les dysfonctionnements des cours d'eau.

Le rapport complet figure en annexe.

Diagnostic du Bélon et des côtiers sur le territoire de Quimperlé Communauté

La réalisation du diagnostic est prévue en régie. Compte tenu du temps consacré au dossier de DIG ainsi qu'à la préparation des travaux d'hydro-morphologie, le démarrage du diagnostic est reporté à 2018. Le travail de cartographie SIG ainsi que la base de données ont cependant été réalisés.

2.3/ Information et communication

En 2017, la communication a été principalement axée sur les contacts avec les propriétaires pour :

- Préparer les nouvelles actions sur la morphologie,
- Obtenir les autorisations de travaux (courriers, contacts téléphoniques...)

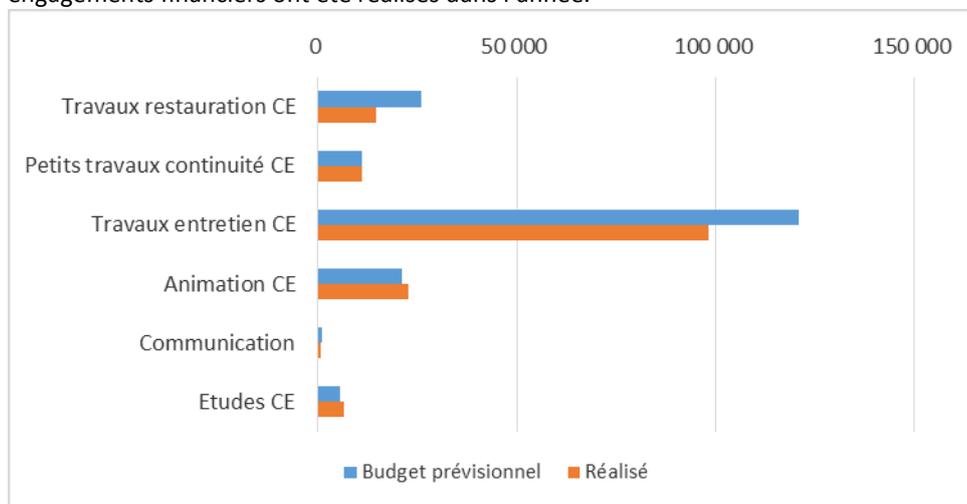
Le Technicien de Rivière est également intervenu auprès d'une classe de BTS aquacole de Bréhoulou (présentation + maquette + visite terrain).

Dans le cadre de la DIG, une conférence de presse a également été organisée pour annoncer la tenue de l'enquête publique.

2.4/ Bilan financier 2017

La dépense totale s'élève à 153 642 €, soit 82.8% du budget prévisionnel.

De plus, des graphiques simples (graphiques en barres type Excel) permettront de voir rapidement les opérations où les engagements financiers ont été réalisés dans l'année.



► Le bilan détaillé du volet Milieux aquatiques sur les bassins versants Aven Belon figure en [Annexe 9](#).

2.5/ Perspectives 2018

Animation

Le pilotage du programme d'action sera assuré par le Technicien Rivière pour 0,5 ETP. Ses principales missions sont :

- Assurer la mise en œuvre des actions prévues au dispositif et définies dans l'évaluation du contrat
- Assurer le suivi administratif et financier des actions en lien avec les partenaires
- Préparer et animer les comités de pilotage
- Réaliser les bilans annuels, le bilan à mi-parcours, la mise en œuvre des indicateurs
- Contribuer à la réalisation de l'évaluation finale
- Entretien des relations privilégiées avec les services de l'Etat, les services en charge de la police de l'eau, les divers acteurs concernés, les riverains...

Programme d'actions

Le programme 2018 s'inscrit dans la continuité des actions 2017. Le dimensionnement des différentes actions est présenté dans le tableau ci-dessous :

Objectifs opérationnels	Actions	Opérations	ETP / prestations	Indicateur technique (nb, km...)	Budget
Favoriser le bon fonctionnement des cours d'eau	Restauration morphologique des cours d'eau	Recharge continue en granulats sur le Ster Roudou	0,05 ETP régie + prestation	0,3 km	22 000 €
		Matériels alternatifs à l'abreuvement		20	4 500 €
	Entretien des cours d'eau	Gestion de la ripisylve QC	3,2 ETP régie	61 km	108 000 €
		Gestion de la ripisylve AAPPMA		10 km	5 700€
		Gestion des embâcles QC	0,13 ETP régie	Non chiffré	4 500 €
Améliorer la continuité écologique (piscicole et sédimentaire) et agir en faveur des populations piscicoles menacées	Restauration de la continuité	Effacement et aménagement d'obstacles sur les affluents	0,25 ETP régie	5	12 000 €
Développer et suivre un observatoire des pratiques et de leurs impacts sur l'eau	Suivi des populations piscicoles	Suivi des frayères de saumon	0,03 ETP régie		2 300 €
		Indice truite et saumon	0,12 ETP régie + prestation		3 700 €
Etablir et mettre en œuvre une stratégie de communication ciblée (public, thématique)	Mettre en œuvre une stratégie de communication, de sensibilisation, de formation	Supports de communication (plaquettes, expo...)			1 000 €
Total				0,5	163 700 €

VII – PRESERVATION DES ZONES HUMIDES

→ *Disposition n°35 du SAGE : Définir les zones humides prioritaires et les mesures de gestion et de préservation associées*

1. Définition d'une stratégie pluriannuelle

Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays Fouesnantais / 0.3 ETP

L'objectif pour 2017 était d'élaborer une stratégie pluriannuelle de préservation des zones humides sur les bassins versants de l'Odet à l'Aven au regard :

- du bilan technique et financier des précédents programmes,
- des différentes expérimentations et connaissances acquises sur les zones humides par les différents partenaires (Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conseil Départemental du Finistère,...),
- du nouveau contexte réglementaire (GEMAPI).

Les principales conclusions de cette analyse sont les suivantes :

- Points positifs :
 - Inventaires des zones humides intégrés ou en cours d'intégration dans les PLU,
 - Des actions ont été menées sur le domaine public,
 - Gestion satisfaisante des prairies humides du territoire,
 - Amélioration des connaissances (réseau expérimental zones humides).
- Points négatifs :
 - Limite du volontariat,
 - Cheminement administratif compliqué,
 - Peu de MAE ZH contractualisées (coûts d'entretien des zones humides sous-estimés),
 - Peu d'accompagnements techniques sollicités,
 - Beaucoup d'interrogations sur le fonctionnement des zones humides,
 - Impacts des travaux d'entretien et/ou de réhabilitation sur la qualité de l'eau peu probants,
 - Avantage coût/bénéfice négatif.
 - Animation / Coordination et Etude : 63 euros / ha
 - Travaux : 22 412 euros / ha

De manière générale, le bilan montre :

- Une plus grande facilité d'intervention sur les parcelles publiques (pas de DIG à faire, peu de convention à faire (nombre de propriétaires réduit),...),
- La difficulté à mobiliser le monde agricole et les propriétaires privés sur la restauration des zones humides dégradées.

Ce bilan a été présenté aux élus des deux EPCI. Ces derniers ont affirmé la nécessité de protéger les zones humides via les outils règlementaires (PLU...) et en développant la sensibilisation.

Les élus ont été interrogés sur le fait de mener une politique foncière volontariste afin d'acquérir les zones humides stratégiques et y développer des modes de gestion adaptés. Au regard du bilan et compte tenu de l'impact financier sur le long terme, les élus à l'unanimité se sont positionnés défavorablement.

Les EPCI étant les seules autorités compétentes au titre de la GEMAPI à pouvoir proposer un programme de réhabilitation des zones humides dégradées, les élus ont demandé un complément d'expertise afin de définir et chiffrer un plan d'intervention sur les espaces prioritaires. Ce travail doit être mené conjointement avec le diagnostic des têtes de bassin versant porté par CCA.

La finalisation de cette réflexion sera menée en 2018.

2. Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays Fouesnantais / 0.3 ETP

Le territoire ayant répondu à l'appel à projet des MAE, la promotion de mesures « zones humides » a eu lieu dans le cadre de la communication générale des mesures.

Ces mesures correspondent à :

- HE4_0_ferti_et_reduction_de_la_pression_de_paturage
- HE5_0_ferti_et_gestion_herbe_par_fauche
- HE6_gestion_zh_et_absence_de_ferti
- HE7_maintien_de_la_richesse_floristique
- HE8_ouverture_de_milieu_et_0_ferti

Le bilan détaillé de ces MAE souscrites sont les suivantes :

	HE4	HE5	HE6	HE7	HE8		total
Nbre Agriculteurs	6	7	0	0	0		13
Surfaces	102,52 ha	42,45 ha	-	-	-		144,97 ha
Montant annuel	16.393 €	13.846 €	-	-	-		30.239 €
Montant sur les 5 ans	81.965 €	69.232 €	-	-	-		151.196 €

Tableau 8 : liste des MAEC contractualisées en 2017 sur des ZH

Il est à noter que ces mesures concernant les zones humides proposent des rémunérations qui ne reflètent pas la réalité du terrain et qui sous-estiment le coût réel de ces travaux.

3. Suivi des indicateurs

Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays Fouesnantais / 0.2 ETP

3.1/ Le marais de Mousterlin

Pour rappel, courant 2013, la commune de Fouesnant avait réalisé d'importants travaux sur le marais de Mousterlin afin de réhabiliter le système de gestion hydraulique. Les travaux avaient consisté en la réalisation de vannages à l'exutoire ainsi que la création de deux autres vannes en amont des marais. La CCPF en tant que maître d'ouvrage du volet « zones humides » dans le cadre du contrat territorial « Sud Cornouaille », avait été sollicitée par la commune de Fouesnant pour mettre en place un suivi afin d'évaluer l'évolution du paysage et de ses habitats liés à la reconquête de l'habitat lagunaire.

Un groupe de travail technique composé de la CCPF, de la commune de Fouesnant, Agrocampus, IUEM, Lycée de Bréhoulou, Conservatoire du Littoral, Forum des Marais Atlantiques, CD29, avait donc été constitué pour valider un protocole de suivi qui a démarré en 2014.

En 2017, le suivi a été reconduit sur l'ensemble des paramètres à l'exception du plancton. En effet, en raison de problème logistique (panne de logiciel) la circulation des eaux n'a pu être suivie tout comme le suivi du plancton qui est corrélé.

Le suivi photographique permet d'évaluer l'évolution du paysage liée à la resalinisation du marais.



Au niveau floristique, quatre transects de végétation ont été suivis sur les bords du marais de Mousterlin pour la quatrième année. Ce suivi a pour but d'évaluer les réponses de la végétation aux modifications de la gestion hydraulique du marais, notamment par l'installation de végétation halophile. En 2017, la progression de l'influence de la salinité du marais est bien marquée sur divers transects (de 1 à 4 en partant de l'ouest) :

- Sur le transect 1, la présence de la Salicornes rameuses (*Salicornia europaea*), plante halophile, a été notée pour la première fois. Elle témoigne et indique l'influence importante de la salinité sur le milieu à plus de 500 mètres du vannage.
- Sur le transect 2, la présence de Scirpe maritime augmente alors que deux plantes des milieux d'eau douce régressent.
- Sur le transect 3, le Jonc maritime s'est fortement développé et prend progressivement la place du roseau qui régresse.
- Sur le transect 4, le scirpe maritime s'étale.

Des observations complémentaires indiquent que des boisements humides de rive ont disparu, comme ce qui était attendu dans le projet de gestion hydraulique et de re-salinisation du marais, au profit d'une végétation pouvant s'apparenter à l'habitat d'intérêt communautaire des Prairies hautes des niveaux supérieurs atteints par la marée (1330-5).

La gestion hydraulique entraîne bien comme prévu un changement de la composition floristique des milieux et une diversification des végétations. La flore des transects étudiée témoigne de périodes d'inondation plus longues ou plus nombreuses avec de l'eau douce.

Au niveau piscicole, la présence d'une diversité de poissons avec des stratégies et des déplacements différents démontre que « l'exutoire » (liaison en béton) du marais, quand il est ouvert ne représente pas un obstacle à la continuité écologique. Cependant, l'irrégularité des rythmes de circulation d'eau de mer entre l'été et l'hiver entraîne des conditions de milieu variables (salinité, température...) impactant directement les populations de poissons. Tant que des solutions ne seront pas entreprises pour pallier aux variations du milieu, seul un petit nombre d'espèces eurithermes, euryhalines pourra s'adapter. Malgré une quantité importante de ressources, ce type de milieu a une richesse spécifique peu élevée.

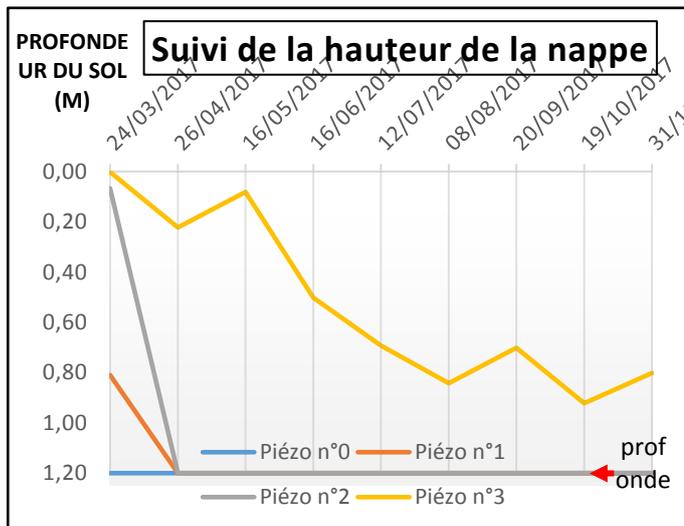
► Le bilan détaillé des suivis est joint en [annexe 10](#).

3.2/ La zone humide de Kerangalès

Suite aux travaux de réhabilitation de la zone humide de Kerangalès, la DDTM du Finistère a demandé la réalisation d'un suivi du site sur une période de 3 ans. Un protocole de suivi a donc été établi et est le suivant :

- La caractérisation de l'évolution de la flore sur la zone humide réhabilitée. Dans cet objectif, un suivi photo est effectué de façon mensuelle sur six stations fixes (voir [annexe 4](#)). Un suivi photo est effectué plus précisément sur deux quadras (l'un en zone très humide, le second en zone normale).
- La caractérisation de l'évolution des fonctions épuratives du site. Le fonctionnement de la zone humide est régi par son fonctionnement hydraulique et, en particulier, par les fluctuations du niveau de la nappe d'eau sous terre et/ou en surface. La caractérisation de l'hydropériode du site est donc indispensable dans le cadre d'opérations de réhabilitation. En effet, la restauration d'une saturation en eau du sol, au moins sur une partie de l'année, est un préalable au développement des autres caractéristiques propres de la zone humide. Pour cela, quatre piézomètres ont été installés
 - Piézo n°0 = en dehors de la ZH
 - Piézo n°1 = à 20m du cours d'eau
 - Piézo n°2 = à 10m du cours d'eau
 - Piézo n°3 = à 1m du cours d'eau

Le résultat du suivi pour l'année 2017 est le suivant :



Graphique 4 : suivi des piézomètres dans la ZH de Kerangalès

Durant la campagne de suivi, la hauteur de la nappe à 1m du cours d'eau a toujours été à moins de 1m de profondeur et pour deux dates de suivi, quasiment à la surface du sol. Le niveau de saturation est donc présent à cette distance du cours d'eau. Pour les piézomètres 1 et 2, excepté le premier suivi, la hauteur de la nappe est supérieure à 1,20m profondeur maximum de mesure sur le site. Cependant, les travaux de réhabilitation étant récent, un temps de réponse est nécessaire pour constater le niveau constant de la nappe d'eau. Enfin, au niveau du piézomètre en dehors de la ZH, la nappe d'eau n'a pas été détectée à moins de 1,20m de profondeur.

4. Bilan financier

La dépense totale s'élève à 25 131 €.

VIII - PROMOTION DES TECHNIQUES ALTERNATIVES AU DESHERBAGE CHIMIQUE

→ *Disposition n°6 du SAGE* : Sensibiliser le grand public aux risques liés à l'usage des pesticides

→ *Disposition n°8 du SAGE* : Atteindre le « 0 phyto » dans l'entretien des espaces publics

1. Bassins versants de la Baie de la Forêt

Maître d'ouvrage : Concarneau Cornouaille Agglomération / 0.15 ETP d'un technicien

1.1/ Rappel du contexte

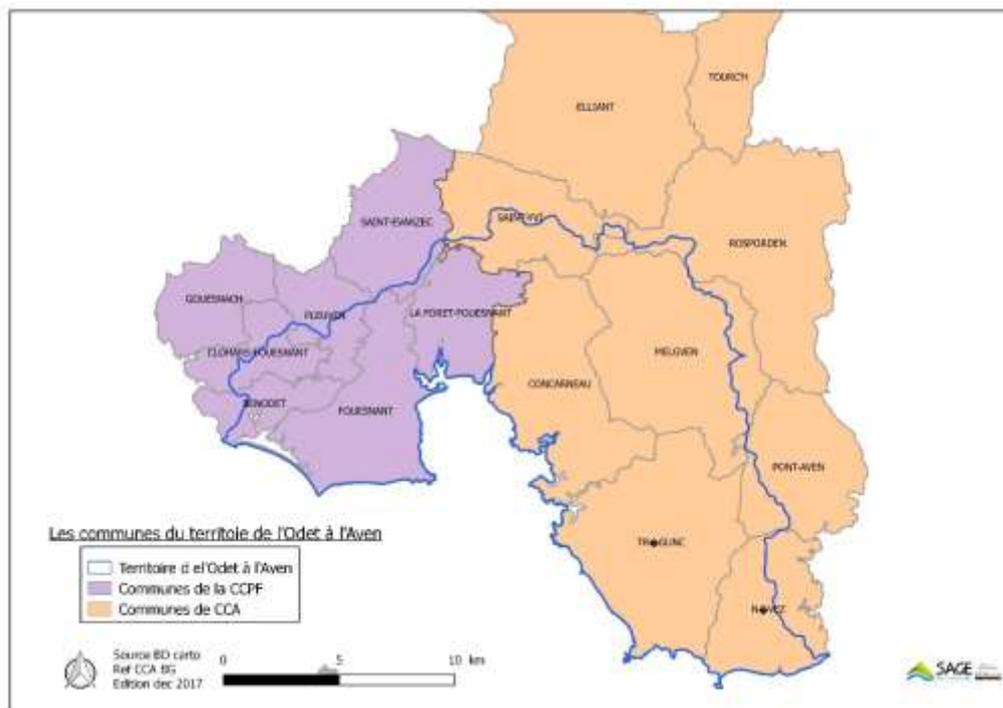
Un programme de lutte contre les pollutions dues aux phytosanitaires non agricoles a été mis en œuvre sur le territoire de l'Odet à l'Aven depuis 2009. Tout d'abord orienté sur les pratiques communales, le programme a ensuite évolué vers le jardinier amateur :

- Avec les communes, le programme a consisté à accompagner les services vers des pratiques moins consommatrices de pesticides. Des plans de désherbage ont été réalisés, et des formations proposées afin d'inciter les services à adopter méthodes de gestion de l'espace public plus respectueuses de l'environnement.
- Avec le grand public et les jardiniers amateurs, la charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ! » a été mise en œuvre sur le territoire en 2012. Cette charte consiste à créer un partenariat avec les distributeurs de pesticides (jardineries et magasins de bricolage) afin de promouvoir les alternatives aux pesticides auprès des particuliers.



A la fin de l'année 2016, et au fil de l'année 2017, la Région Bretagne a incité les structures de bassin versant à développer de nouveaux programmes, dans le cadre d'une démarche locale devant identifier de nouvelles cibles. L'année 2017 a donc été une année de transition qui a permis de travailler sur cette stratégie, tout en maintenant une dynamique locale avec les acteurs historiques du programme.

A noter que dans la maîtrise d'œuvre des programmes opérationnels en direction des communes sur le territoire de l'Odet à l'Aven, un découpage administratif est appliqué : CCA porte les projets en relation directe avec les communes de CCA, et la CCPF avec les communes de la CCPF. La carte suivante localise les communes du territoire.



1.2/ Bilan des actions 2017

Le programme 2017 de promotion des alternatives aux pesticides a été marqué par plusieurs évènements :

1. Des animations ont été proposées auprès du grand public pour sensibiliser au danger des pesticides et promouvoir les solutions alternatives (Action 1 à 3)
2. 2 formations ont été proposées aux vendeurs de jardineries (Action 4)
3. Une réunion d'information a été programmée avec les services techniques pour présenter les évolutions de la réglementation (Action 5)
4. Un diagnostic local a été engagé de manière à définir une stratégie territoriale « Entretenir au naturel » et identifier de nouvelles cibles (Action 6)

La synthèse de ces actions est présentée sous forme de fiches :

Action 1	Animation de la Semaine Pour les Alternatives aux Pesticides 2017 (SPAP)	
	Principe de l'action	Cible
	La SPAP est une opération nationale et internationale de lutte contre les pesticides et de promotion des alternatives.	Grand public
Résumé de l'action		
<p>La SPAP organisée sur le territoire a permis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'organisation de 3 animations sur le territoire (1 atelier en jardin partagé et 2 conférences) sur le territoire de CCA et de la CCPF. <ul style="list-style-type: none"> ✓ Atelier en jardin partager : « Les insectes utiles au jardin » animé par Charly RIO, intervenant de la Maison de la Bio. L'animation s'est déroulée à Rosporden, en lien direct avec le Centre d'Action Sociale de la Commune ✓ Une première conférence s'est tenue à Concarneau, animée par Charly RIO, de la Maison de la Bio, au cours de laquelle les 3 grands piliers du jardinage au naturel ont été abordés : couverture des sol, qualité des sols, biodiversité au jardin. ✓ Une seconde conférence s'est déroulée à Fouesnant, Animée par Jean Pierre CALVAR, Association des jardiniers de 2 Baies, sur le même principe qu'à Concarneau, avec une présentation des grands piliers du jardinage au naturel. • Le relai et la participation à 2 évènements organisés par les associations locales (projection de film et bourse aux plantes) <ul style="list-style-type: none"> ✓ La projection du film « La guerre des graines » à Trégunc a été l'occasion de s'informer sur le combat de paysans pour préserver leur droit à produire des graines par eux même, et de débattre sur la question. Cette animation était organisée par la GRAINOTHEQUE de Trégunc. ✓ La bourse aux plantes est un évènement incontournable. Organisée à Melgven elle est un lieu de rencontre privilégié avec les jardiniers amateurs du territoire. 		
Conclusion		
<p>L'animation organisée par CCA / CCPF en jardin partagé est assez peu concluante : à Rosporden 3 jardiniers ont fait le déplacement pour participer à cette animation. Cette animation, pourtant organisée en partenariat avec le Centre d'action social qui gère le jardin, n'a pas fonctionné. Il en avait été de même lors des animations réalisées en 2015 et 2016 dans d'autres jardins partagés. Ce support de communication est donc peu efficace, malgré son fort potentiel.</p> <p>Les conférences ont en revanche attiré plus de monde : une vingtaine de personnes étaient présentes à Concarneau, et plus de 50 jardiniers ont assistés à la présentation de JP CALVAR à Fouesnant. Ce format semble intéressant et sera reconduit en 2018.</p> <p>La projection de film par la grainothèque a rencontré un vif succès. Près d'une cinquantaine de spectateur ont assisté à la projection / débat.</p> <p>Idem, la bourse aux plantes a été très fréquentée. L'animation du stand a permis d'échanger avec plus d'une centaine de visiteurs. Cet évènement reste un excellent support de communication auprès du grand public.</p>	 <p>Atelier à Rosporden</p>  <p>Bourse aux plantes à Melgven</p>	

Action 2	Bienvenue dans mon jardin	
Principe de l'action	Cible	
<p>Cette opération vise à promouvoir le jardinage au naturel. Des jardiniers amateurs acceptent d'ouvrir leur jardin aux visiteurs pour partager et échanger sur les techniques de jardinage sans pesticides. La collectivité accompagne ces jardiniers et propose des animations.</p>	Grand public	
Résumé de l'action		
<p>Sur le territoire 5 jardins ont participé à l'opération : 2 jardins partagés et 3 jardins de particuliers. L'opération se déroule sur un week-end, la collectivité a donc dû faire un choix, ne pouvant accompagner les 5 portes ouvertes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tenue d'un stand dans le jardin de M Guillou, jardinier à Trégunc et gagnant à plusieurs reprises du concours des jardins fleuris de CCA • Participation à l'ouverture du jardin de M Le Faucheur, jardinier à la Forêt Fouesnant, également gagnant du concours de la CCPF 		
Conclusion		
<p>M Le Faucheur est un nouveau participant à l'opération. La visite de son jardin a réuni une soixantaine de personnes le samedi matin, ce qui peut être considéré comme un beau succès pour une première participation. Le jardin de M Le Faucheur est un jardin exotique à dominante de palmiers, ce qui a attiré un bon nombre de connaisseurs et de passionnés.</p> <p>Le Jardin de M Guillou a attiré plus de 500 personnes le dimanche après-midi. Ce jardin est déjà bien connu et a été primé plusieurs fois au concours jardins fleuris. La dominante annuelle de ce jardin est particulièrement intéressante, notamment sur le principe de l'aménagement du jardin, qui demande un gros investissement en temps au moment de la plantation, mais qui ne requière que très peu d'entretien par la suite. A noter que M Guillou a été proposé comme membre du jury du concours des jardins fleuris 2017.</p> <p>L'opération est un succès et permet d'échanger avec de nombreux jardiniers amateurs.</p>	 <p>Jardin de M Le Faucheur</p>  <p>Jardin de M Guillou</p>	

Action 3	« Faites de la récup »	
Principe de l'action	Cible	
<p>Cette opération est organisée dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets et permet de développer de nombreuses thématiques en relation avec la protection de l'environnement. Cette « faite » est de fait un excellent support de communication.</p>	<p>Grand public</p>	
Résumé de l'action		
<p>La « faites de la récup » est avant tout un lieu d'échange. Sous couvert d'une bourse aux objets de récupération, plusieurs associations locales viennent exposer pour proposer des solutions anti-gaspillage, des stands d'information Développement Durable (confectionner ses produits d'entretien, disco-soupe, emprunte carbone ...). Cette fête rassemble entre 1500 et 2000 visiteurs et permet d'échanger sur les stands avec de nombreux jardiniers amateurs.</p>		
Conclusion		
<p>Cet évènement est un temps fort de l'année. Dédiée au développement durable, cette fête est un lieu d'échange privilégié qui mélange un public de convaincus et de personnes sensibles à la question, désireuses de s'informer et de se former.</p> <p>Les échanges sont riches, la philosophie de la rencontre est très intéressante, même s'il est évident que de nombreux visiteurs ne sont présents que pour profiter des objets de récupération. La conclusion de la journée : une centaine de personnes se sont arrêtées sur le stand de jardinage.</p> <p>Par ailleurs la MJC de Trégunc anime une radio locale. Une émission sous forme d'un débat d'une dizaine de minutes a été enregistrée. La diffusion reste locale mais est un outil de communication intéressante.</p>		

Action 4		Formations « Jardiner au naturel, ça coule de source ! »	
<i>Principe de l'action</i>		<i>Cible</i>	
Former les vendeurs de jardinerie aux techniques de jardinage au naturel, promouvoir les alternatives pour argumenter et vendre autrement aux clients des solutions sans chimie.		Vendeurs de jardinerie	
<i>Résumé de l'action</i>			
<p>2 formations ont été organisées sur le territoire. Elles ont été programmées fin 2016 et seront les dernières formations organisées directement par CCA / CCPF : le dispositif de la Région Bretagne est entré en vigueur en 2017, l'organisation des formations est désormais coordonnée au niveau Régional. Pour 2017 sur le territoire de l'Odé à l'Aven, les formations organisées ont porté sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le compostage et le paillage • Les ravageurs et les auxiliaires du jardin <p>L'animation de ces formations ont été confiées à la Maison de la Bio de Daoulas.</p>			
<i>Conclusion</i>			
<p>Ces 2 formations ont permis de réunir une dizaine de vendeurs par session.</p> <p>L'organisation de ces rencontres a toujours du sens : l'intérêt et la motivation des vendeurs est toujours présent, et ces temps d'échanges permettent de conserver du lien avec les jardinerie.</p> <p>De plus le déroulement des formations a évolué, un temps est systématiquement dédié à des visites de jardin (ici le jardin partagé de Lamphily, Concarneau) qui permettent de mettre en pratiques les techniques présentées en salle, et de rendre concrète la formation. Ces visites sont particulièrement appréciées des vendeurs.</p>			
Action 5		Information réglementation	
<i>Principe de l'action</i>		<i>Cible</i>	
Intervention lors d'une réunion du réseau des services techniques de CCA. L'objectif était de présenter les évolutions réglementaires en matière de pesticides, notamment de la loi Labbé.		Responsables des services techniques	
<i>Résumé de l'action</i>			
<p>Lors de cette réunion, un diaporama a permis de présenter les principales évolutions réglementaires ainsi que les échéances de la loi Labbé, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'arrêté « fossé » de février 2008 • L'arrêté « lieux public » de juin 2011 • La loi Labbé : Interdiction d'utiliser et de faire utiliser des produits phytosanitaires pour la gestion de l'espace public (hors produits de bio-contrôle, utilisables en AB ou « à faible risque ») <ul style="list-style-type: none"> ✓ Sont concernés les lieux accessibles au grand public ✓ Ne sont pas concernés, pour des raisons de sécurité, les terres pleins sur voie expresse. ✓ Ne sont pas concernés les cimetières et les terrains de sport <p>L'animation du réseau des services techniques est réalisée tout au long de l'année : des informations relatives aux espèces invasives, aux subventions pour matériel de désherbage, des formations et des rencontres techniques, sont proposées régulièrement.</p>			
<i>Conclusion</i>			
Ce temps de échange a permis d'informer les DST des 9 communes de CCA. Parallèlement une formation « aménager pour limiter les contraintes d'entretien » sera proposée au premier trimestre 2018. Cette information est nécessaire au sein du réseau des services techniques : elle permet de soulever des problèmes communs à toutes les communes, et d'apporter des pistes d'amélioration.			

Action 6	Stratégie territoriale « Entretien au naturel »	
	<i>Principe de l'action</i>	<i>Cible</i>
<p>Les politiques de promotion des alternatives aux pesticides ont été engagées de longue date en Bretagne, d'abord avec le monde agricole, ensuite avec les communes, puis avec les particuliers. Le Conseil Régional de Bretagne a souhaité réactualiser ces politiques en développant des stratégies locales.</p>		<p>Objet du diagnostic.</p>
Résumé de l'action		
<p>La définition d'une stratégie locale repose sur 2 leviers :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Etablir un bilan des actions passées : efficacité des actions, intérêt des cibles 2. Proposer un programme d'action intégrant si nécessaire de nouvelles cibles. <p>La Région Bretagne a établi une méthodologie et réalisé des outils d'aide à la décision mis à disposition des structures de bassin versant. Le Bureau d'étude Proxalys Environnement a été mandaté pour accompagner les porteurs de projet dans la réalisation de cet exercice. L'objectif est de définir une stratégie locale, une « Démarche Entretien Au Naturel » spécifique et adaptée au contexte du territoire.</p> <p>De manière à affiner le diagnostic, un 3^{ème} levier a été identifié localement : la réglementation. En effet, la réglementation a fortement évolué, et de nombreux acteurs n'auront plus accès aux pesticides dès le 1^{er} janvier 2019. Le maintien de ces cibles dans la stratégie locale n'apparaissait pas pertinente.</p>		
Conclusion		
<p>Le diagnostic réalisé sur le territoire a révélé 2 groupes d'acteurs, identifiés en fonction de leur nombre sur le territoire et de l'intérêt de les associer à la démarche. Ce résultat a permis de définir 2 niveaux de priorité :</p> <p>Priorité 1 : ce sont les campings et les paysagistes. Ces nouvelles cibles ont été identifiées du fait de leur nombre important sur le territoire, et de leur impact puisqu'en relation directe avec le grand public.</p> <p>Priorité 2 : ce sont les EPCI, les communes, les pépiniéristes et les jardineries. Parmi les cibles historiques avec lesquelles il est intéressant de poursuivre le partenariat de part leur impact sur le grand public, il apparaît dans ce niveau de priorité une nouvelle cible : les pépiniéristes. Cet acteur est en contact direct avec le grand public, et de nombreuses entreprises ont été répertoriées sur le territoire. L'impact de cet acteur peut donc s'avérer important en termes de sensibilisation. Parmi les acteurs historiques, les communes représentent un enjeu important, notamment pour leur progression possible en direction du zéro phyto sur les cimetières et les terrains de sport.</p> <p>Ce diagnostic a permis de remettre en débat les réflexes acquis sur le territoire depuis 2012. Il notamment identifié de nouvelles cibles, et a conforté la nécessité de continuer à travailler avec les cibles historiques. En fonction du niveau de priorité identifié pour chaque acteur, le diagnostic a également établi 4 grandes orientations d'actions :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Information : informer et former les acteurs du territoire sur la dangerosité des pesticides, la réglementation et les solutions alternatives 2. Communication : proposer aux acteurs des outils de communication à destination des clients, des partenaires, des usagers 3. Sensibilisation : accompagner les acteurs du territoire dans l'animation d'évènements de promotion des méthodes alternatives 4. Valorisation : mettre en avant les bonnes pratiques <p>► Ce diagnostic est en cours de finalisation. L'année 2018 sera consacrée au partage et à la validation de ce travail par la CLE et les commissions environnement des deux EPCI.</p>		

1.3/ Bilan financier

La dépense totale s'élève à 12 261.5 €, soit 80% du budget prévisionnel. Les variations au prévisionnel s'expliquent principalement :

- Par le report de la formation en direction des services techniques au 1^{er} trimestre 2018
- Par une surévaluation du coût des prestations de la MAB

2. Bassins versants de l'Aven Belon Merrien

Aucune action n'est mise en œuvre sur les bassins versants Aven – Belon – Merrien. En effet, les deux tiers des communes de Quimperlé Communauté n'utilisent plus d'herbicides en voirie. Seules quelques-unes disposent d'un plan de désherbage communal. Les élus n'ont pas souhaité signer la charte régionale d'entretien des espaces communaux qui impose la réalisation du plan de désherbage, dont l'intérêt est faible dans ce cas.

IX – MOYENS MOBILISES

1. Equipe d'animation

L'équipe est composée de 11 ETP (environ) répartis comme suit :

- CCPF : 3.08 ETP
- CCA : 4.35 ETP
- Quimperlé Communauté : 3.7 ETP

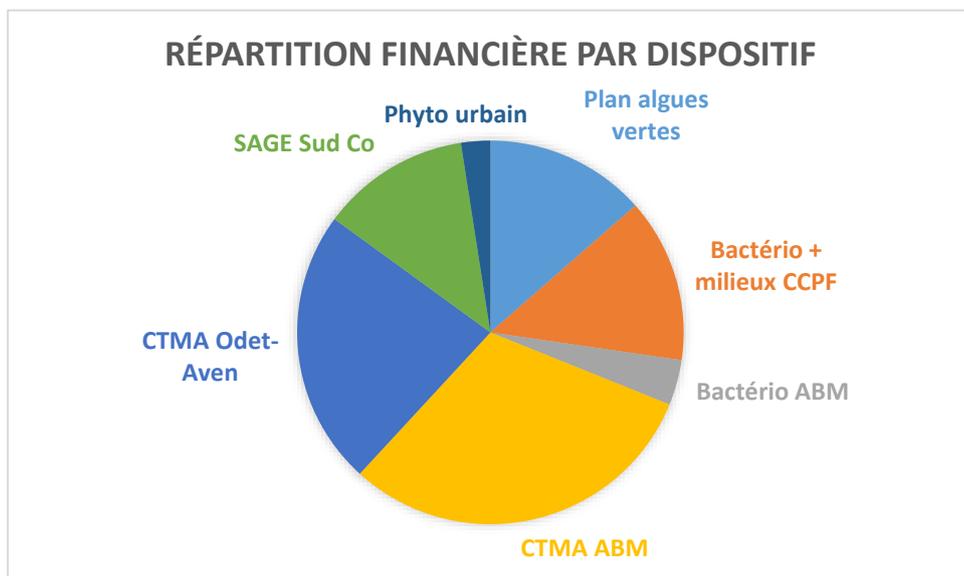
2. Bilan financier

Pour 2017, le budget prévisionnel consacré aux opérations « bassins versant » dans le cadre du présent contrat (hors MAE, assainissement, Breizh Bocage et foncier) sous maîtrise d'ouvrage des communautés de communes était estimé à **745 126 € TTC**. Les dépenses réalisées ont été de **501 196 € TTC soit un taux de réalisation de 67%**, avec un financement réparti comme suit :

- Porteur de projet : **125 092 € TTC ⇒ 25%**
- AELB : **216 619 € TTC ⇒ 43%**
- Conseil Régional : **87 847 € TTC ⇒ 18%**
- Conseil Départemental 29 : **71 639 € TTC ⇒ 14%**

Le plan de financement détaillé est joint en [Annexe 11](#).

Les dépenses se sont réparties de la manière suivante :



Compte tenu de la clé de répartition des dépenses définie dans la convention de partenariat entre les trois communautés de communes, le reste à charge (hors Breizh Bocage et une fois l'ensemble des subventions et participations déduit) pour chacune d'entre elle est le suivant :

- **CCPF : 37 344 € TTC**
- **CCA : 57 090 € TTC**
- **QC : 30 656 € TTC**

ANNEXES

Annexe 1 – Documents du SAGE approuvé le 23/01/2017

Annexe 2 – Contrat territorial des bassins versants Sud Cornouaille 2017-2021

Annexe 3 – Tableau de bord du SAGE (édition 2017)

Annexe 4 – Plan de communication

Annexe 5 – Bilan 2017 de la qualité des eaux sur les bassins versants de la Baie de la Forêt

Annexe 6 – Profils conchylicoles CCPF : exemples de fiches actions

Annexe 7 – Bilan de la lutte contre la contamination bactériologique sur l’Aven Belon Merrien

Annexe 8 – Bilan détaillé du volet milieux aquatiques sur les BV de la Baie de la Forêt

Annexe 9 – Bilan détaillé du volet milieux aquatiques sur les BV de l’Aven Belon

Annexe 10 – Suivi des indicateurs sur les zones humides

Annexe 11 – Bilan financier 2017